

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

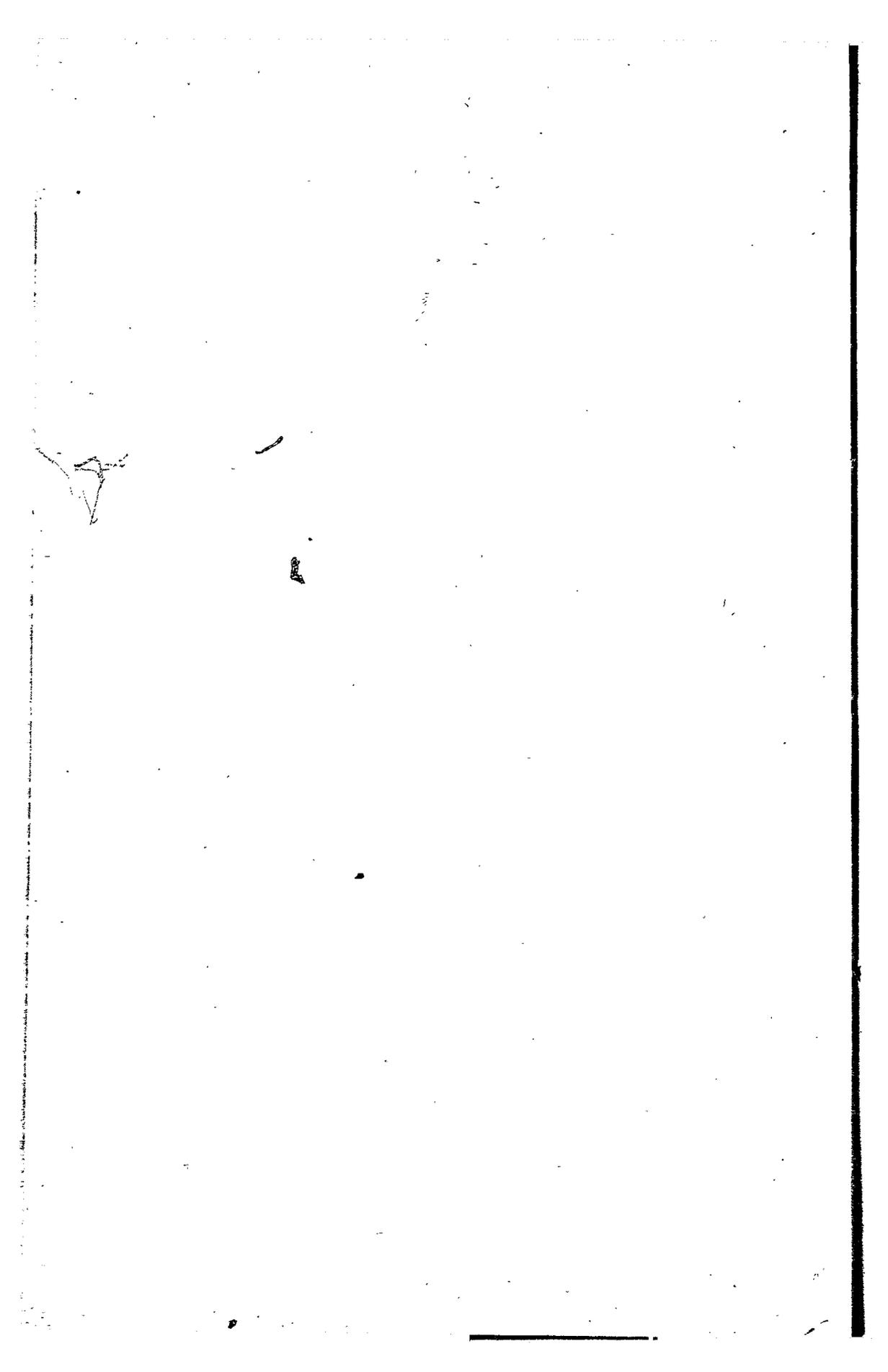
L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X



ETAT

ET

AVENIR DU CANADA

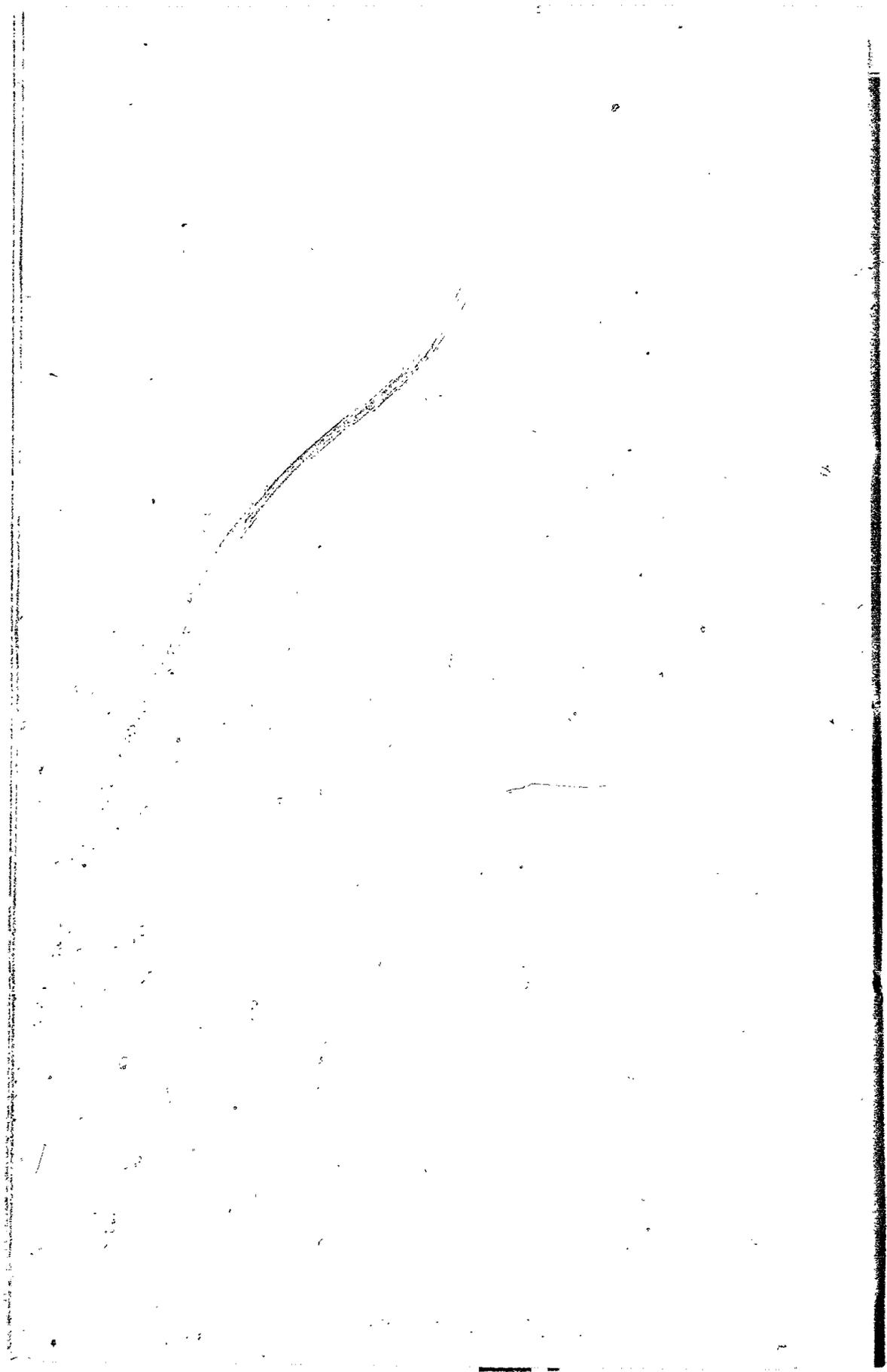
EN

1854,

TEL QUE RETRACÉ DANS LES DÉPÊCHES DU TRÈS-HONORABLE
COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE, GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.
DU CANADA, AU PRINCIPAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT
DE SA MAJESTÉ POUR LES COLONIES.

QUEBEC:
IMPRIMÉ PAR S. DERBISHIRE ET G. DESBARATS,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1855.



AVERTISSEMENT.

Pour répondre par des renseignements authentiques aux questions nombreuses qui seront faites sur la condition et les ressources du Canada, les commissaires chargés du soin des contributions canadiennes à la Grande Exposition de 1855, à Paris, ont choisi dans les archives du pays les documents d'état qui suivent.

Les documents maintenant publiés sont choisis parmi les dépêches que le comte d'Elgin a adressées au secrétaire d'état de Sa Majesté britannique pour les colonies, durant les années 1852, 1853 et 1854. Ces années forment partie de la période pendant laquelle le comte d'Elgin a rempli la charge élevée de Gouverneur Général du Canada et des autres provinces de l'Amérique Britannique—fait qui donne aux allégués contenus dans les pages suivantes l'autorité officielle la plus haute. Aussi, dans ces pages on trouvera des statistiques détaillées sur le développement progressif du Canada: 1. en fait de population, soit indigène, soit née sur le sol, soit venue de pays étrangers par la voie de l'émigration; 2. en fait d'industrie dans toutes les branches de produits, indiquant la rapidité merveilleuse avec laquelle ces immenses étendues de terres incultes ont été asservies aux besoins de l'homme et aux fins de l'agriculture, le développement des manufactures, l'accroissement du commerce étranger et intercolonial, la somme des importations et des exportations, les chemins de fer et autres travaux publics, et l'augmentation constante dans le nombre des vaisseaux qui fréquentent les ports du Canada; et 3. enfin, le montant des droits de douanes et autres taxes et devoirs constituant le revenu du pays et les particularités de ses dépenses publiques.

On trouvera encore dans les pages qui suivent des choses d'un intérêt profond et d'un enseignement nécessaire sous le chapitre des institutions d'éducation et les principes sur lesquels est basé le système des écoles communes du Canada, les frais et incidents qu'il entraîne, et la politique générale du pays, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Ainsi donc, dans cette publication que l'on offre comme le manuel ou le compagnon de la section canadienne de la Grande Exposition de Paris de 1855, se trouvent retracés sous des couleurs vraies et authentiques et par un esprit doué à un suprême degré de la force du discernement et de la haute philosophie et de moyens illimités dans la parole écrite et parlée, les ressources que le Canada possède dans toutes les branches de la prospérité, les institutions particulières de son ordre politique et social, son histoire dans le passé, son état dans le présent et ses espérances pour l'avenir.

1. The first part of the document is a list of names and addresses, which appears to be a directory or a list of contacts. The names are listed in a column, and the addresses are listed in a column to the right of the names. The names are: [Illegible names]

[Illegible handwritten or printed text]

[Illegible handwritten or printed text]

[Illegible text along the right edge of the page]

CANADA.

LE COMTE D'ELGIN A SIR JOHN PAKINGTON.

[No. 64.]

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 18 décembre, 1854.

SIR,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le livre bleu pour 1853, ainsi que les comptes publics et le tableau du mouvement du commerce et de la navigation dans la province pour cette même année. Vous y trouverez des signes de la prospérité croissante du pays—signes non moins éclatants que ceux sur lesquels je sollicitais votre attention dans ma dépêche du 22 décembre 1852, No. 116, et dans ma dépêche du 16 août 1853, No. 58, qui accompagnaient les livres bleus pour chacune des années 1851 et 1852.

2. La valeur des importations dans la province y est portée à £6,571,527 19s. 10d. pour 1853,—à £4,168,457 8s. 5d. pour 1852 ; et les droits sur les marchandises entrées pour la consommation se montaient en 1853, à £845,487 15s. 3d.,—et en 1852, à £607,613 18s. 10d. Pour prouver encore que ce progrès se continue, je puis dire que les importations pour le semestre expiré le 5 juillet 1854 sont évaluées à £3,836,245 6s. 10d., et les droits de douanes reçus durant cette même période, à £464,935 9s. 4d., pendant que les importations pour le semestre correspondant en 1853, se montaient à £2,811,970 10s. 1d., et les droits à £367,128 4s. 10d.

3. Les exportations sont évaluées à £4,890,678 14s. 3d. pour l'année 1853, et à £3,145,398 14s. 4d. pour 1852.

On voit encore une augmentation considérable sur les opérations de l'année précédente dans l'exploitation des ressources qui constituent notre commerce d'exportation,—

Produit des mines,

“ de la mer,

“ de la forêt,

Animaux et leur produit,

Nourriture végétale et autres produits agricoles.

L'exportation des minéraux de la province est portée au chiffre bien bas de £22,466 8s. 8d., mais il est probable qu'avant beaucoup d'années il y aura une augmentation considérable dans cette branche.

4. L'état des finances de la province m'a paru justifier ce que je disais dans le discours que j'ai prononcé du trône, à l'ouverture de la présente session du parlement provincial :

“ Vous serez probablement d'opinion que l'état de prospérité dans laquelle se trouve le revenu offre une occasion que le parlement saisira avec raison de reviser le tarif actuellement en force, dans la vue de révoquer les droits qui pèsent sur les matériaux bruts employés dans la construction des vaisseaux et dans les autres branches de manufacture dans la province, et de réduire ceux qui pèsent sur les articles qui entrent en grande partie dans la consommation du peuple.”

Conformément à ces recommandations, l'assemblée législative a adopté des résolutions qui ont substitué jusqu'à un certain point des droits spécifiques aux droits *ad valorem*. Qu'une mesure de cette nature soit praticable à une époque où la nation, dont cette colonie forme partie, se trouve en guerre avec le plus puissant empire de la terre, et que le commerce extérieur de la province n'éprouve aucun embarras dans une semblable crise, ni pour le fret ni pour les risques d'assurance résultant de l'état de guerre,—ce sont là des preuves frappantes et du pouvoir de l'Angleterre et de la libéralité de sa politique coloniale.

5. Comme ce rapport est probablement le dernier que j'aurai l'honneur de soumettre sur les affaires du Canada, je saisirai l'occasion d'y joindre des statistiques puisées aux sources officielles et qui compléteront celles qui accompagnaient les dé pêches dont j'ai déjà parlé, et démontreront le progrès que la province a fait dans le cours de ces quelques dernières années. Un aperçu de cette nature est d'autant plus à propos dans ce moment que l'adoption d'un système de libre échange avec les Etats-Unis, pour les produits naturels, peut être considérée comme inaugurant une nouvelle ère dans l'histoire commerciale du Canada et comme terminant cette longue période durant laquelle la province s'est vue soumise à la concurrence des Etats-Unis sur les marchés anglais, sans y trouver les avantages et les termes que l'on accordait à ses concurrents. Cette époque

de transition entre un système de protection incomplète et un système de liberté entière de commerce, a coïncidé avec le terme de mon administration ; et c'est une leçon bien intéressante et bien instructive que l'on trouve dans le fait—que cet immense progrès sous le rapport matériel, que le développement remarquable du principe de l'indépendance individuelle, s'est opéré dans la province sous des circonstances qui, pour un grand nombre, n'étaient rien moins qu'encourageantes.

6. Valeur des importations et des exportations dans chaque année, depuis 1847 jusqu'à 1853, inclusivement :

<i>Année.</i>	<i>Importations.</i>	<i>Exportations.</i>
1847	£2,966,870 15 0	£2,203,054 3 8
1848	2,629,584 17 11	2,302,830 17 6
1849	2,468,130 6 9	2,193,078 0 3
1850	3,489,466 3 5	2,457,886 1 2
1851	4,404,409 0 2	2,663,983 14 4
1852	4,168,457 8 5	2,888,213 19 3
1853	6,571,527 19 9	4,523,060 19 1

Importations pour le semestre expiré le 5 juillet, 1854,
£3,836,245 6s. 10d.

7. Revenu et dépenses pour chacune de ces années :

<i>Année.</i>	<i>Revenu.</i>	<i>Dépenses.</i>
1847	£416,569 18 4	£376,456 6 4
1848	312,037 6 0	389,992 14 11
1849	421,998 4 0	370,613 15 2
1850	578,822 11 3	437,312 11 3
1851	692,206 4 9	521,643 11 3
1852	723,724 7 4	535,171 6 7
1853	982,334 10 2	611,667 16 5

8. L'augmentation dans les dépenses depuis 1847, se trouve principalement dans les chapitres suivants :

Intérêt sur la dette publique.....	£21,500
Dépenses de la législature.....	8,220
Education.....	24,660
Agriculture.....	4,110
Hôpitaux et institutions de charité.....	9,864
Fonds d'amortissement (non payé en 1847)..	60,000
Administration de la justice.....	21,500
Divers.....	34,500

9. Le revenu provenant des taux de péages sur les canaux pour chaque année depuis 1847 jusqu'à 1853, a été comme suit :

<i>Année.</i>	<i>Brut.</i>	<i>Net.</i>
1847	£41,204 4 5	£23,330 12 0
1848	38,214 1 3	14,828 18 4
1849	46,193 5 0	33,210 14 0
1850	53,335 6 2	38,607 4 7
1851	65,122 6 8	43,975 14 0
1852	71,684 15 4	45,777 9 8
1853	82,830 6 1	50,611 19 10

10. Ci-suit un état des bâtiments construits à Québec dans chacune des années 1851, 1852, 1853 et 1854 :

1851....	Bâtiments etc.....	43	39,364	Ton'x.
	Goélettes.....	22	2,141	"
	Bâtiments-à-vapeur. "	3	150	"
		68	41,655	"
1852....	Bâtiments etc.....	29	26,422	"
	Goélettes.....	19	1,581	"
	Bâtiments-à-vapeur. "	4	572	"
		52	28,575	"
1853....	Bâtiments etc.....	50	49,541	"
	Goélettes etc.....	38	3,377	"
	Bâtiments-à-vapeur. "	3	85	"
		91	53,003	"
"	Bâtiments étrangers } enregistrés comme } bâtiments anglais, }	6	2,988	"
1854 } jusqu'au } 18 nov. }	Bâtiments etc.....	43	44,165	"
	Goélettes etc.....	25	2,625	"
	Bâtiments-à-vapeur. "	8	518	"
		76	47,308	"
"	Bâtiments étrangers } enregistrés comme } bâtiments anglais.. }	5	2,522	"

11. Le nombre d'émigrés arrivés au port de Québec, a été—

En 1847 de.....	90,150
1848.....	27,939
1849.....	38,494
1850.....	32,292
1851.....	41,076
1852.....	39,176
1853.....	36,699
1854.....	54,112

L'année 1847 fut l'année de la famine en Irlande ; et l'émigration de cette année là traîna à sa suite les maladies et la mort à un degré épouvantable. Depuis cette époque, les règlements qui concernent le transport des passagers et les établissements de quarantaine ouverts aux émigrés qui arrivent à Québec, ont été mis sur un pied beaucoup plus parfait.

12. Les souffrances de l'Irlande durant cette période désastreuse, induisirent des âmes philanthropiques à proposer des plans de colonisation systématique, appuyés dans quelques cas sur l'idée qu'il était dans l'intérêt des émigrés de se diriger autant que possible vers certaines régions où ils pourraient se concentrer de manière à former un corps de société complet en lui-même, et rester soumis aux influences religieuses et sociales, sous lesquelles ils avaient vécu avant l'émigration. On demandait, si je me rappelle bien, au gouvernement dans l'un de ces plans, d'établir dans un endroit inhabité du Canada un nombre considérable d'irlandais qui s'y rendraient avec leurs prêtres et leurs affections de famille. Mais ces plans, quelque bienveillants qu'ils fussent dans leur but, reposaient, je crois, sur un malentendu complet des intérêts de la colonie comme de ceux des émigrés. On a presque toujours remarqué que les émigrés qui s'isolent, quelle que soient leur origine ou leurs antécédents, restent invariablement en arrière de leurs voisins ; et je suis porté à croire, que, règle générale, dans les sociétés dont l'organisation sociale et politique est aussi avancée que l'est celle de nos colonies de l'Amérique du Nord, il est dans l'intérêt de tout le monde que les nouveaux venus, au lieu de s'établir à part et de se cramponner encore aux liens de sectes ou de partis qui les unissaient ensemble dans le pays qu'ils ont laissé, se dispersent autant

que possible parmi la population déjà fixe au milieu de laquelle ils se rendent.

13. Il n'est peut-être pas hors de propos de parler ici d'une chose qui se rattache à ce sujet ; c'est que les malheurs qui accompagnèrent l'émigration de 1847, créèrent pendant un temps dans l'esprit des habitants de la province certains préjugés contre l'émigration en général. La capitation sur les émigrés fut augmentée, et bientôt l'on vit se répandre généralement l'opinion, que quelque désirable que soit l'introduction des capitalistes dans le pays, une émigration composée de personnes appartenant aux classes pauvres devait plutôt être un fardeau qu'un avantage. La gêne commerciale jointe aux craintes du résultat probable que la politique du libre échange adoptée dans la Grande-Bretagne devait avoir sur la prospérité des colonies, avait opéré dans le même sens. Pour contrecarrer ces tendances qui, ainsi que je le pensai, étaient de nature à finir par nuire à la mère-patrie et à la province, je sollicitai particulièrement, dans le discours que je prononçai du trône en 1849, l'attention publique sur l'émigration par la voie du St. Laurent, comme étant une branche de commerce qu'il était désirable d'exploiter (indépendamment des conséquences qui pouvaient en résulter pour l'établissement du pays,) vu l'excédant considérable des exportations sur les importations qui se faisaient par cette voie et, partant, l'augmentation dans les prix du fret à l'extérieur. Ces vues rencontrèrent l'assentiment général, et les mesures qui depuis cette époque ont été adoptées pour rendre cette route attrayante pour l'émigré qui se dirige vers l'ouest (et l'effet s'en voit aujourd'hui visiblement dans le chiffre croissant tous les ans de l'émigration du continent d'Europe par la voie de Québec) sont de nature non seulement à développer le commerce de la province, mais encore à mettre l'émigré des hautes classes au fait des avantages qu'elle offre.

14. J'ajoute ici un état indiquant le nombre et le tonnage des bâtiments qui sont arrivés à Québec avec des cargaisons ou à lest dans chacune des années de 1846 à 1854, distinguant les bâtiments anglais des bâtiments étrangers. Dans les entrées des bâtiments venant du royaume-uni surtout, il semble y avoir eu durant cette période, une augmentation constante dans la proportion des bâtiments avec cargaison sur celle des bâtiments à

RECE.

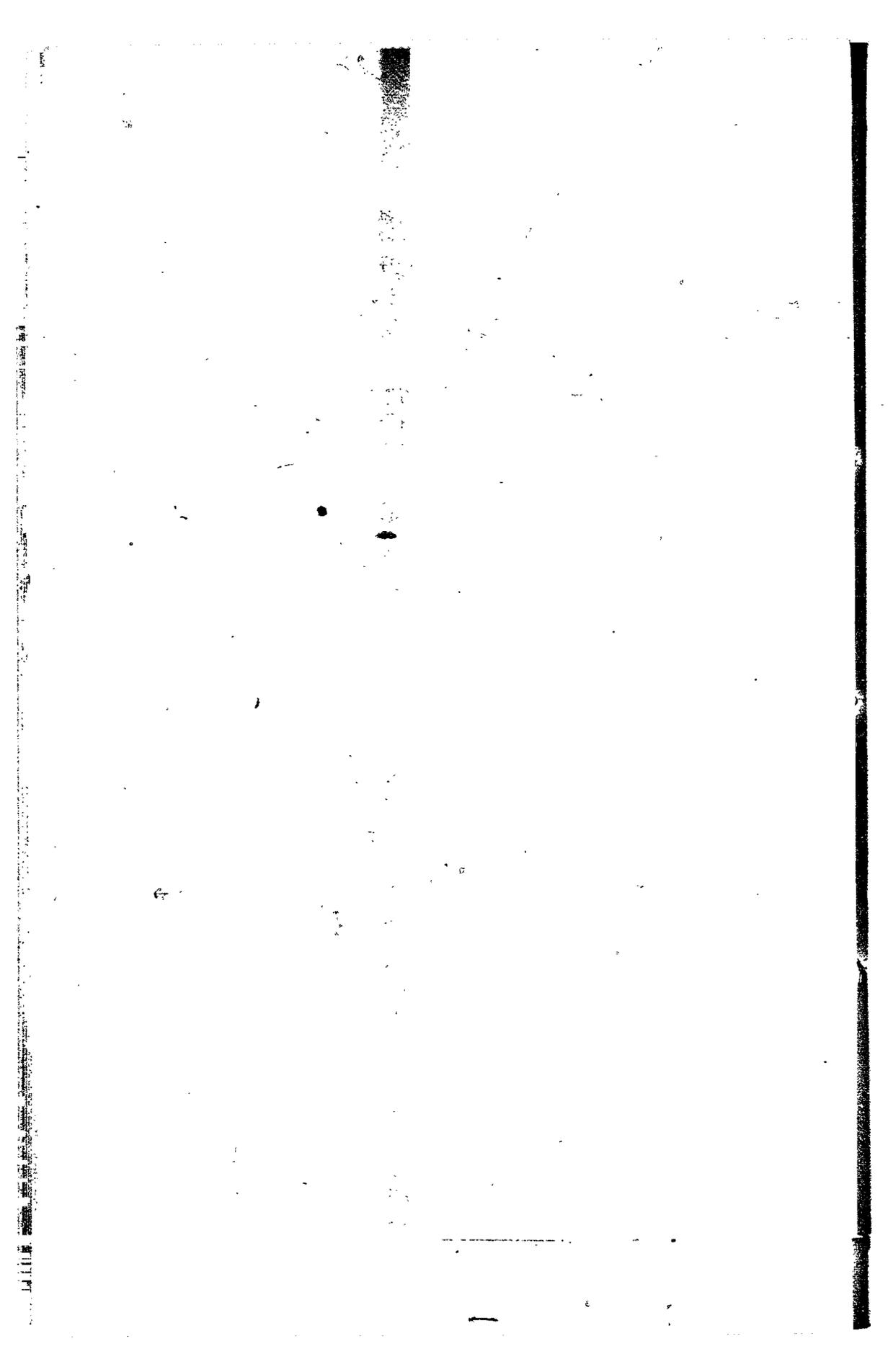
NET À LEST—ANGLAIS ET ÉTRANGERS.

		ÉTRANGERS.			
À lest.		Avec cargaison.		À lest.	
Tonneaux.		Bâtiments.	Tonneaux.	Bâtiments.	Tonneaux.
1846	—Royaum	369,137			
	Colonie	4,448			
	Etats-	19,955			
	Autres	24,438			
		417,978			
1847	—Royaum	309,260			
	Colonie	8,306			
	Etats-	10,726		17	5,846
	Autres	13,191			
		341,483		17	5,846

PORT DE QUÉBEC.

BATIMENTS ARRIVANT—1846 à 1854—AVEC CARGAISONS ET À LEST—ANGLAIS ET ÉTRANGERS.

DE	ANGLAIS.				ÉTRANGERS.			
	Avec cargaison.		À lest.		Avec cargaison.		À lest.	
	Bâtiments.	Tonneaux.	Bâtiments.	Tonneaux.	Bâtiments.	Tonneaux.	Bâtiments.	Tonneaux.
1846 —Royaume-Uni.....	342	129,550	853	369,137				
Colonies de l'Amérique Britannique du N.	105	7,577	21	4,448				
Etats-Unis.....	13	7,366	23	19,955				
Autres pays.....	27	5,934	86	24,433				
	487	150,427	993	417,973				
1847 —Royaume-Uni.....	239	119,643	691	309,260				
Colonies de l'Amérique Britannique du N.	83	6,034	38	8,306				
Etats-Unis.....	11	2,780	19	10,726				
Autres pays.....	19	3,338	43	13,191			17	5,846
	402	131,795	791	341,483			17	5,846
1848 —Royaume-Uni.....	256	114,037	587	250,982				
Colonies de l'Amérique Britannique du N.	101	6,431	44	6,976				
Etats-Unis.....	8	4,630	73	43,804			1	437
Autres pays.....	25	5,879	61	18,999	2	261		
	420	130,977	765	320,761	2	261	1	437
1849 —Royaume-Uni.....	284	127,022	563	236,693				
Colonies de l'Amérique Britannique du N.	98	7,035	68	11,904				
Etats-Unis.....	29	13,694	76	45,377			1	544
Autres pays.....	18	4,314	47	13,500				
	429	157,065	754	307,479			1	544
1850 —Royaume-Uni.....	299	130,526	386	157,297	12	4,506	19	7,133
Colonies de l'Amérique Britannique du N.	122	10,385	52	8,949				
Etats-Unis.....	21	15,588	130	76,535	4	1,880	44	21,981
Autres pays.....	23	5,480	52	16,111	9	1,709	23	7,724
	465	161,979	620	258,892	25	8,095	86	36,838
1851 —Royaume-Uni.....	381	180,873	443	192,875	19	6,934	35	13,776
Colonies de l'Amérique Britannique du N.	108	7,792	67	10,255				
Etats-Unis.....	8	4,809	107	64,120			40	22,841
Autres pays.....	25	4,925	44	17,062	9	2,092	14	5,073
	522	198,299	661	284,312	28	9,026	89	41,690
1852 —Royaume-Uni.....	386	194,776	347	143,912	10	3,419	25	9,452
Colonies de l'Amérique Britannique du N.	103	9,805	70	7,836	1	661		
Etats-Unis.....	6	2,596	102	59,169	3	980	57	35,893
Autres pays.....	21	4,269	34	11,221	16	4,318	40	14,215
	516	211,446	553	222,038	30	9,378	122	59,560
1853 —Royaume-Uni.....	436	216,289	302	139,637	25	8,653	24	8,209
Colonies de l'Amérique Britannique du N.	160	12,359	68	11,454				
Etats-Unis.....	21	9,124	98	62,393	6	3,898	54	36,159
Autres pays.....	27	5,314	43	16,195	24	5,771	54	19,451
	644	243,086	511	229,679	55	18,322	132	63,819
1854 —Royaume-Uni.....	488	241,676	241	122,145	22	8,871	18	7,195
Colonies de l'Amérique Britannique du N.	108	11,545	41	10,452	2	370		
Etats-Unis.....	5	2,866	46	30,237	9	5,164	37	33,970
Autres pays.....	29	8,991	93	30,911	27	6,925	45	17,360
	630	265,078	421	193,745	60	21,330	100	58,525



lest—résultat dû, on peut le croire, à l'importation toujours croissante par la voie du St. Laurent d'articles pondéreux, tel que le fer en rails et le sel destiné aux états de l'ouest.

15. La quantité considérable de terres incultes que possèdent des individus et des corporations, fait de la vente du domaine public une question moins pressante dans cette colonie que dans quelques-autres. Il règne dans la province une opinion très prononcée sur les facilités que l'on doit offrir aux vrais cultivateurs de s'établir sur de petits lots de terre, et sur les obstacles qu'on doit susciter pour empêcher que les terres ne tombent entre les mains des spéculateurs. Cette opinion est sans aucun doute fondée en partie sur la jalousie que l'on porte aux grands propriétaires, mais on peut l'attribuer, je le crois, en grande partie aussi au sentiment des inconvénients et des dommages que les jeunes pays ont toujours éprouvés lorsque de vastes étendues de terres sont placées en dehors du marché, dans des localités qui sont en voie d'établissement ; c'est à ce sentiment qu'est dû cette hostilité que l'on a originairement entretenue à l'endroit des réserves du clergé. Le prix de départ que le gouvernement a fixé en Canada pour les terres incultes, varie de 7s. 6d. courant à 1s. courant par acre, suivant la qualité ; et, d'après les règles maintenant en force dans le département des terres de la couronne, ces terres, excepté dans quelques cas particuliers, sont concédées en lots de 200 acres au plus, à condition pour le concessionnaire de s'y établir, d'y bâtir une maison et de défricher le quart du lot avant de pouvoir obtenir la patente. Dans quelques endroits du pays, le prix d'achat se fait en dix paiements annuels ; dans d'autres en cinq,—avec intérêt dans les deux cas à compter de la date de la vente.

J'ai peu de confiance dans l'efficacité de ces plans pour arriver à l'établissement réel de ces terres ; ils gênent la libre circulation du capital, sont facilement éludés et semblent particulièrement être hors de place partout où les terres incultes sont soumises à la taxe municipale pour les besoins de municipalité, tel que c'est le cas pour le Haut Canada.

16. Je joins un état des terres publiques vendues chaque année, dans le Canada, depuis 1847 jusqu'à 1853 inclusivement.

NOMBRE d'acres des terres de la couronne vendue dans le Canada Est et Ouest :

Année.	Acres.	Valeur totale.
1847.....	62,881	
1848.....	34,838	
1849.....	25,444	
1850.....	164,307	
1851.....	197,855	
1852.....	68,210	
1853.....	256,059	
Total...	809,594	£203,172 1s 2d

NOMBRE d'acres des terres du clergé dans le Haut Canada, vendues en vertu de la 3 & 4 Vict. ch. 78.

Année.	Acres.	Valeur totale.
1847.....	196,568	
1848.....	81,373	
1849.....	70,726	
1850.....	93,245	
1851.....	91,706	
1852.....	94,942	
1853.....	150,809	
Total...	779,369	£370,322 17s 1d

NOMBRE d'acres des terres du clergé dans le Bas Canada
vendues en vertu de la 3 & 4 Vict. c. 78.

Année.	Acres.	Valeur totale.
1847.....	22,421	
1848.....	5,441	
1849.....	4,165	
1850.....	8,064	
1851.....	11,175	
1852.....	10,363	
1853.....	14,983	
Total.....	76,612	£18,630 13s 9d

NOMBRE d'acres des terres des écoles de grammaire vendues
en vertu de la 4 & 5 Vict. c. 19.

Année.	Acres.	Valeur totale.
1847.....	6,702	
1848.....	5,067	
1849.....	5,785	
1850.....	6,881	
1851.....	4,137	
1852.....	6,649	
1853.....	3,522	
Total.....	38,743	£21,447 6s 9d

NOMBRE d'acres des terres des écoles communes vendues en
vertu de la 12 Vict. c. 100.

Année.	Acres.	Valeur totale.
1851.....	52,964	
1852.....	59,079	
1853.....	177,483	
Total.....	289,526	£124,220 2s 9d

17. Une grande partie des terres du Bas Canada sont tenues en seigneurie, espèce de tenure féodale qui a soulevé une controverse qui menace de produire les résultats les plus fâcheux, si l'on ne se hâte de la régler de quelque manière équitable. Une certaine classe de jurisconsultes prétendent que d'après la coutume établie dans le pays, avant qu'il fut cédé à la Grande-Bretagne, les seigneurs étaient tenus de concéder leurs terres par lots d'environ 100 acres au premier demandant, en par lui payant certaines redevances et une rente qui, prétendent-ils, n'a jamais excédé un denier par acre ; et ils citent les édits des rois de France pour prouver que le gouverneur et l'intendant pouvaient, lorsque le seigneur devenait contumace, s'emparer des terres et les concéder malgré lui, et retirer les rentes pour la couronne. Les seigneurs, d'un autre côté, allèguent les décisions des cours de justice, depuis la cession du pays, pour justifier le droit qu'ils ont de recevoir les rentes qu'ils pourront stipuler. A part cette controverse, les circonstances qui accompagnent cette tenure sont, sous d'autres rapports, très propres à exercer une influence défavorable au développement de la province, et si cette tenure peut être abolie sans injustice, ce sera indubitablement conférer un bienfait immense au pays que de l'abolir.

18. D'après les tableaux préparés pour les fins de la taxe, le montant total des valeurs mobilières et immobilières dans le Haut Canada, est donné comme étant de £35,455,980 10s. 6d., et le montant total des obligations dues par les municipalités est comme suit :

Montant garanti par des débetures....	£886,077 10 8
Montant non garanti.....	97,667 13 5
Actions possédées par les municipalités.	546,218 12 7

Les tableaux sur lesquels ces dernières estimations sont faites, ne sont cependant pas bien exacts ; et l'on ne saurait beaucoup compter sur les résultats donnés.

19. En 1847, le seul chemin de fer qu'il y eut dans la province, était une ligne de 22 milles de longueur, allant d'un point de la rive du St. Laurent, vis-à-vis Montréal, jusqu'à la ville limitrophe de St. Jean ; et l'avenir de la province, sous ce rapport, semblait si désespérant que, plus tard même, à la fin de l'année 1849, on lit les quelques lignes suivantes dans un document préparé avec soin et publié et signé par plusieurs

marchands intelligents, dans le but de hâter l'annexion du Canada aux Etats-Unis. " Pendant que les Etats voisins se voient enlacés par un réseau vivant de chemins de fer, le Canada n'en possède que trois lignes, qui toutes ensemble n'ont guère plus de cinquante milles en longueur, et dont le capital pour deux de ces entreprises a subi une dépréciation de 60 à 80 p. cent, symptôme fatal de la torpeur qui s'ap-
" pesantit sur le pays."

Le tableau qui suit indique les chemins de fer maintenant ouverts ou en voie de construction en Canada, et les capitaux qui y ont été placés jusqu'aujourd'hui. Dans le cours de l'été dernier, 20,000 hommes au moins ont été engagés dans des travaux de chemins de fer ; et bien que ce nombre ait considérablement diminué depuis, cependant l'activité la plus grande se déploie encore dans toutes les parties de la province. De front avec ces travaux, se poursuivent encore des travaux de grande importance et qui emploient un nombre considérable d'ouvriers. Durant le cours de l'année dernière il a été érigé dans toutes les parties de la province un nombre extraordinaire d'édifices publics, de magasins, de moulins, de manufactures et de résidences, et toutes ces causes réunies ensemble ont puissamment contribué à augmenter le prix de la main-d'œuvre.

T A B L E A U .

N O M .	Longueur Totale. Milles.	Longueur complétée. Milles.	Capital déjà dépensé.	
			£	s. d.
Grand chemin de fer occidental	280	240	2,800,000	0 0
Buffalo, Brantford et Goderich.	100	60	500,000	0 0
London et Port Stanley	35	...	70,000	0 0
Erie et Ontario	17	17	85,000	0 0
Ontario, Simcoe et Huron	52	63	750,000	0 0
Grand Tronc (*)	950	226	4,600,000	0 0
Port Hope et Lindsay	45	...	80,000	0 0
Cobourg et Peterborough	23	23	145,000	0 0
Brockville et Ottawa	120	...	70,000	0 0
Prescott et Bytown	55	55	320,000	0 0
Montréal et Bytown	110	14	85,000	0 0
Montréal et New-York	38	33	205,000	0 0
St. Laurent et Champlain	49	49	320,000	0 0
Totaux	1980	790	10,030,000	0 0

(*) A part les 162 milles de chemin entre Portland et la frontière du Canada, pris à bail pour 999 années.

La circulation se multiplie d'une manière remarquable sur ces lignes. La plupart de celles qui sont entrées en opération en 1853, ont déjà presque doublé leurs recettes hebdomadaires dans une période de 12 mois ; et celles qui ne sont ouvertes que depuis le commencement de la présente année, indiquent déjà un résultat qui ne sera pas moins satisfaisant.

21. Dans la ligne du chemin de fer du grand tronç se trouve compris le pont Victoria, jeté sur le St. Laurent vis-à-vis Montréal. L'endroit où il traverse le fleuve a environ deux milles de largeur, mais au moyen de terrassements la longueur réelle du pont se trouvera réduite à 8,000 pieds. Il se forme de tubes en fer de 16 pieds de large et d'environ 20 pieds de haut, supportés par 25 piliers et 2 culées. Les piliers les plus rapprochés des culées auront 36 pieds au-dessus du niveau du fleuve en été, et s'élèveront graduellement jusqu'à ce qu'au milieu du pont ils aient une hauteur de 60 pieds. Les piliers du centre seront éloignés l'un de l'autre de 330 pieds, et les autres de 240. On calcule que la pesanteur du fer qui entrera dans les tubes sera de 10,400 ton. et de la maçonnerie dans les piliers et les culées de 205,000. Cet ouvrage étonnant est déjà commencé. Le terrassement nord est bien avancé, la culée qui s'y rattache est déjà au niveau des eaux du St. Laurent en hiver, (17. pieds au-dessus de celui de l'été,) le pilier le plus rapproché du terrassement est complété et le suivant est bien avancé. Il s'y attache un intérêt tout particulier en raison des phénomènes qui accompagnent l'amoncellement des glaces sur le St. Laurent et la pression à laquelle semble devoir être exposé tout obstacle qui s'oppose à son mouvement. M. Stephenson est cependant d'opinion, que cette pression peut s'évaluer et que les constructions que l'on fait dans le fleuve suffiront pour y résister.

22. En 1849, le système qui dès les commencements de la colonie a été une source si féconde en gaspillage et en intrigues—le système qui faisait à même le trésor public certaines allocations pour des travaux locaux, a été finalement discontinué. Avant cette époque, ce n'était que trop souvent l'habitude de dépenser l'excédant des revenus de la province en petits travaux de cette espèce, et d'invoquer ensuite l'aide impériale, soit sous forme de garantie ou autrement, pour l'exé-

cution de travaux d'une importance plus grande et d'un caractère national. Depuis que cette résolution a été adoptée, le développement général du pays et la législation judicieuse qui y a été faite ont tellement augmenté les ressources et le crédit des municipalités que les travaux locaux se sont faits avec plus de vigueur comme aussi plus de jugement et d'économie qu'auparavant, pendant que les fonds de la province ont été laissés à la disposition de besoins plus légitimes. Dans une dépêche qui accompagnait le livre bleu de 1851, je me suis étendu quelque peu au long sur les résultats de ce changement de système, et je n'en parle ici qu'en passant, parceque je crois que cette mesure a puissamment contribué au progrès que l'industrie a récemment fait dans la province.

23. Les statistiques suivantes sur les opérations de la compagnie du télégraphe de Montréal indiquent l'activité croissante et l'essor qui ont été donnés au commerce de la province, durant ces quelques années dernières. Cette ligne de télégraphe fonctionna d'abord entre Montréal et Toronto, dans le mois d'Avril 1847, et dans l'automne de la même année elle s'étendait jusqu'à Québec. La longueur de la ligne principale et de ses embranchements est aujourd'hui de 1500 milles, avec 66 bureaux où se transigent les affaires du public, sans compter les stations maintenues pour les besoins des chemins de fer. Elle se relie aux chûtes de Niagara, avec les lignes qui vont à Buffalo, Cleveland, Cincinnati, St. Louis et la Nouvelle Orléans, et à Portland avec d'autres lignes qui vont à St. Jean du Nouveau Brunswick, à Halifax de la Nouvelle Ecosse, à Boston et à New-York. Le tarif des charges est aujourd'hui réduit de 50 par cent au-dessous de ce qu'il était en 1847. En 1848, les dépêches transmises sur toute la ligne se montaient à environ 60,000 (bien que dans le temps il n'a pas été tenu un compte bien exact du nombre.) Elles se sont élevées en 1852 à 161,876, et en 1853 à 242,876, à part les rapports télégraphiques fournis aux journaux, qui conviennent tous les jours d'une demi-colonne à deux colonnes de matières imprimées.

24. Je joins ici un tableau statistique indiquant les divers états dans lesquels s'est trouvé chaque année le département des postes depuis 1851, inclusivement.

Date.	No. de Bureaux de Poste.	Milles de routes Postales.	Milles parcourus annuellement par la Malle.	No. de lettres de la semaine précédente.
6 Avril, 1851..	601	7,595	2,487,000	41,000
5 Avril, 1852..	840	8,618	2,931,373	71,726
31 Mars, 1853..	1,016	9,122	3,430,474	81,896
Do 1854..	1,166	10,027	4,015,816	98,350

Les recettes du bureau de poste pour l'année expirée le 31 mars, 1854, ont été de £80,955 1s. 4d.,—faisant £12,685 de plus que les recettes de l'année précédente ; et les déboursés de £88,748 7s., y compris £14,379 10s. 1d. de frais de port par les paquebots anglais,—indiquant un déficit de £7,793 5s. 8d. sur les opérations de l'année.

25. J'ai choisi dans les statistiques générales compilées d'après les rapports du département de l'éducation pour le Haut Canada, quelques détails intéressants sur l'état comparatif de l'éducation dans le Haut Canada, pendant les années qui se sont écoulées de 1847 à 1853, inclusivement. C'est en 1847 que fut établie l'école normale que l'on peut considérer comme la base du système scolaire, et c'est vers la fin de 1853 que le département de l'éducation a distribué le premier volume de ces bibliothèques publiques d'école qui en sont le couronnement et la fin. Si l'on peut dire que la réciprocité de commerce avec les Etats-Unis introduit une nouvelle ère dans l'histoire commerciale de la province, on peut je crois dire également que cette dernière mesure a inauguré une nouvelle phase dans son histoire scientifique et intellectuelle. Le sujet est d'une telle importance que je prendrai la liberté d'en dire un mot avant de passer outre. Dans le but de prévenir tout malentendu, je dois dire que les termes "bibliothèques d'écoles" ne veulent pas dire des bibliothèques exclusivement destinées à l'usage des enfants qui fréquentent nos écoles communes. Dans le fait, elles sont des bibliothèques publiques destinées à l'usage de la population en général ; et elles sont appelées bibliothèques d'écoles, parcequ'elles ont été établies par les Actes des écoles, et que l'administration en est confiée aux autorités scolaires.

26. Aussi des bibliothèques publiques d'écoles, telles que celles qui sont maintenant introduites en Canada, sont en opération depuis plusieurs années dans quelques états de l'Union voisine, et c'est à ce système américain que nous avons emprunté quelques uns des traits les plus précieux du nôtre. Dans la plupart des états cependant qui ont consacré des deniers pour les bibliothèques, le choix des livres a été laissé aux syndics que les différents districts se sont choisis ; plusieurs d'entre eux sont bien peu qualifiés à remplir leur tâche, et le résultat a été que des colporteurs itinérants qui offraient aux plus bas prix possibles les livres les plus brillants en apparence ont principalement contribué à monter les bibliothèques. En introduisant le système en Canada, l'on a pris des précautions qui, je l'espère, auront l'effet d'obvier à ce grand mal.

27. Dans l'acte des écoles de 1850, qui le premier répartissait une somme d'argent pour l'établissement et le soutien des bibliothèques publiques, il est déclaré que le surintendant en chef de l'éducation sera tenu de distribuer aux conditions suivantes les deniers que la législature vote à cette fin : " Nulle aide ne sera accordée pour établir ou maintenir des bibliothèques d'écoles, si les localités ne prélèvent et n'emploient aux mêmes fins un montant égal, " et le conseil de l'instruction publique est tenu d'examiner et de recommander ou désapprouver à son choix les livres qui seront en usage dans les écoles ou qui seront placés dans les bibliothèques d'écoles ; " Pourvu qu'aucune partie des deniers d'écoles votés par la législature ne sera employée à supporter aucune école dans laquelle on se servira de livres désapprouvés par le conseil, lorsque telle désapprobation aura été publiée. "

28. Le conseil de l'instruction publique, dans l'exécution des devoirs qui lui sont imposés, a, entre autres règlements généraux pour l'établissement et la régie des bibliothèques publiques d'écoles dans le Haut Canada, adopté la règle suivante : " Pour empêcher qu'il ne soit introduit dans les bibliothèques " des livres qui ne conviennent pas, il est prescrit qu'aucun " livre ne sera reçu dans aucune des bibliothèques publiques " d'écoles établies en vertu de ces règlements, s'il ne se trouve " pas dans le catalogue des livres de bibliothèques publiques " d'écoles préparé suivant la loi, " et l'extrait suivant des minutes de ses délibérations fait connaître les principes qui l'ont

guidé dans le choix des livres qui doivent composer ces bibliothèques.

1. "Le conseil regarde comme un devoir impérieux d'exclure de ces bibliothèques tout ouvrage ayant des tendances licencieuses, vicieuses ou immorales, ainsi que tout ouvrage hostile à la religion chrétienne."

2. "Et le conseil est d'opinion qu'il n'est pas conforme à l'objet que l'on a en vue dans l'établissement des bibliothèques publiques, d'y introduire des ouvrages de controverse sur la théologie ou sur les dénominations religieuses : bien que l'on ne doive pas désirer exclure tout ouvrage historique ou autre dans lequel on mentionne ou discute ces questions, et qu'il soit à désirer que l'on y mette un choix d'ouvrages convenables sur les preuves de la religion naturelle et de la religion révélée."

3. "Quant aux livres sur l'histoire de l'église, le conseil s'entend sur le choix des ouvrages les plus approuvés des deux côtés."

4. "Avec ces exceptions et ces restrictions, le conseil est d'opinion que l'on doit étendre autant que possible le choix des livres utiles et intéressants qui ont une valeur constante et qui fournissent dans les différentes branches des connaissances humaines une lecture populaire, en laissant à chaque municipalité le soin de consulter son goût et d'exercer sa discrétion dans le choix des livres inscrits au catalogue général."

5. "Le conseil, en admettant certains livres dans le catalogue général, n'entend pas exprimer une opinion sur le mérite des sentiments qui y sont inculqués ou combattus ; mais l'on ne doit voir en cela qu'un simple acquiescement de la part du conseil à ce que les municipalités aient la liberté d'acheter ces livres, si elles le jugent à propos."

6. "Le catalogue général des livres qui conviennent aux bibliothèques publiques d'écoles peut être changé et étendu d'année en année, suivant que les circonstances pourront le suggérer, et à mesure que de nouveaux ouvrages de prix pourront paraître."

29. Le catalogue en question, et dont je vous transmets copie, fait voir amplement l'esprit d'intelligence et de libéralité avec lequel le conseil de l'instruction publique a suivi les principes que je viens d'exprimer plus haut. Le surintendant en chef re-

marque que pour les bibliothèques qui ont été établies jusqu'ici, les autorités locales ont, dans un grand nombre de cas, laissé le choix de ces livres au surintendant en chef; que dans quelques autres, ces livres ont été choisis par un comité qu'elles nommaient entre elles, et que dans d'autres elles en ont choisi pour le montant de leur propre appropriation, priant le surintendant en chef de choisir le reste, jusqu'à la concurrence du montant de l'octroi fait par le gouvernement pour la bibliothèque. Le surintendant en chef recommande ce plan comme le meilleur. Le nombre total des volumes transmis par le département de l'éducation aux bibliothèques publiques dans le Haut Canada, depuis le mois de Novembre 1853, époque à laquelle les premiers livres en sortirent, se montait à la fin du mois d'Août dernier à 62,866.

30. Le système de l'instruction publique dans le Haut Canada est greffé sur les institutions municipales qui, par l'acte passé en 1849, ont reçu une organisation complète dans les détails et admirablement propre à développer les ressources, asseoir le crédit et promouvoir les intérêts moraux et sociaux d'un pays nouveau. La loi qui règle les écoles communes a été passée en 1850, et elle embrasse toutes les modifications et tous les perfectionnements suggérés par l'expérience acquise dans le fonctionnement des divers actes d'écoles adoptés depuis 1841, époque où fut, pour la première fois, introduit dans notre législation le principe important de l'allocation en faveur de chaque comté, à condition qu'un semblable montant serait prélevé dans les localités par voie de cotisation.

31. Le développement du sentiment de l'indépendance individuelle et de l'esprit d'émulation dans les localités, sous la surveillance d'une autorité centrale qui exerce une influence presque exclusivement morale, constitue le principe dominant du système. Ainsi, c'est aux tenanciers et franc-tenanciers de chaque arrondissement d'école à décider si leur école sera maintenue par souscription volontaire, par contribution payée par chaque enfant qui fréquente une école (qui ne doit cependant pas excéder 1s. par mois) ou par taxes imposées sur les propriétés. Les syndics élus par les mêmes tenanciers et franc-tenanciers ont la charge de déterminer le montant qui sera prélevé, pour les besoins d'écoles de tout genre, dans leurs arrondissements d'écoles respectifs, — d'engager des instituteurs dans la classe de personnes qui ont des certificats de capacité et de s'entendre avec

eux pour les salaires. C'est aux surintendants locaux nommés par les conseils de comté qu'il appartient de répartir entre toutes les écoles le montant de l'allocation législative, et d'en faire rapport au surintendant en chef. Les bureaux d'instruction publique de comté qui se composent du surintendant ou des surintendants locaux, et des syndics d'écoles de grammaire de comté, examinent les candidats à la charge d'instituteur, et donnent des certificats de capacité qui sont bons dans le comté, le surintendant en chef donnant lui-même aux élèves des écoles normales des certificats qui sont bons pour toute la province. En même temps le surintendant en chef, qui tient sa charge de la Couronne, a sous ses soins particuliers, aidé dans certains cas par le conseil de l'instruction publique, la direction des écoles normales et modèles, outre qu'il exerce une surveillance générale sur tout le système ; ces devoirs sont honorablement remplis par l'homme habile qui est à la tête du département—le Dr. Ryerson—à qui les habitants du Haut Canada doivent particulièrement ce système d'instruction publique qui jouit de tant de succès parmi eux.

32. La question de l'instruction religieuse, dans ses rapports avec le système des écoles communes, présentait encore des difficultés plus qu'ordinaires dans une société où l'on remarque une si grande diversité d'opinions en fait de religion, et où toutes les dénominations religieuses se trouvent aux yeux de la loi placées sur un pied d'égalité. Il est établi comme principe fondamental que, comme les écoles communes ne sont point des pensionnats mais bien des externats et comme les élèves se trouvent tous les dimanches et une grande partie de la semaine, placés sous la surveillance de leurs parents et de leurs protecteurs, il ne faut pas substituer aux fonctions du père ou du protecteur de l'enfant celles d'un instituteur d'écoles communes. Aussi, la loi se contente-t-elle de dire à ce sujet : " Que dans " toute école commune ou modèle, établie en vertu de l'autorité " du présent acte, nul enfant ne sera tenu de lire ou étudier dans " aucun livre de religion ou de se joindre à aucune pratique de " dévotion ou de religion—auxquels ses parents ou protecteurs " pourraient s'opposer : pourvu toujours que, dans ces limites, " les élèves pourront recevoir l'instruction religieuse que leurs " parents ou protecteurs désireront, suivant les règles générales " qui sont établies par la loi." Et la loi autorise en même

temps, sous certaines restrictions, l'établissement d'une école séparée pour les protestants ou pour les catholiques romains, suivant le cas, lorsque l'instituteur d'une école commune appartient à une croyance religieuse différente.

33. Le conseil de l'instruction publique insiste sur la nécessité d'inculquer à tous les élèves d'une école les principes de religion et de moralité, et prescrit à ce sujet les règles suivantes : " La pratique des exercices de religion dans chaque école restera matière d'arrangement mutuel entre les syndics et l'instituteur, et ce sera à l'instituteur et au parent ou protecteur de l'enfant à décider si l'enfant devra réciter dans les écritures ou le catéchisme, ou autres abrégés de la doctrine religieuse et des devoirs attachés à la croyance à laquelle appartient tel parent ou protecteur. Ces leçons cependant n'interviendront nullement dans les exercices réguliers de l'école."

34. Comme garantie ultérieure que ces principes seront respectés, les membres du clergé de toute dénomination religieuse reconnu par la loi sont, *ex officio*, visiteurs d'écoles dans les townships, cités, villes et villages dans lesquels ils résident ou dont ils ont la charge pastorale. Et le surintendant en chef remarque à ce sujet :

" Les membres du clergé dans le pays ont libre accès aux écoles ; et nous ne connaissons point de cas où la maison d'école soit devenue le champ de la discorde religieuse ; mais au contraire nous pouvons citer beaucoup de circonstances, surtout à l'occasion des examens trimestriels, où l'école a vu se réunir et s'entendre cordialement le clergé des diverses dénominations religieuses, et devenir ainsi le foyer radiéux de l'esprit de charité et de coopération puissante du christianisme, dans l'œuvre important de la civilisation et du bonheur du peuple."

Relativement à la question générale, il ajoute : " Plus on examinera avec soin la question de la religion dans ses rapports avec un système d'écoles communes, et plus l'on verra clairement, je pense, qu'elle a été laissée à qui elle appartient proprement—aux municipalités scolaires des localités, aux parents et aux directeurs des écoles—le gouvernement se chargeant de protéger les droits des parents et des enfants ; mais au-delà de ces soins, et en dehors des priu-

“cipes et des devoirs de morale communs à toutes les classes, il ne contraint ni ne défend,—il reconnaît les droits des pasteurs et des parents comme ceux des syndics d'écoles et des instituteurs, et considère que les travaux réunis de tous, constituent le système d'éducation propre à la jeunesse du pays.”

35. Les élèves qui fréquentent l'école normale doivent nécessairement laisser leur résidence pour venir à Toronto où est située l'institution, et par conséquent ils se trouvent soustraits à la surveillance de leurs protecteurs naturels. Conformément aux principes établis plus haut, les autorités scolaires se croient donc tenues d'exercer dans ce cas une surveillance plus stricte sur leur éducation religieuse et morale. Ci-suivent quelques-unes des règles que le conseil de l'instruction publique a prescrites pour l'école normale :

“Les instituteurs-élèves pensionneront et se logeront dans la cité, dans les maisons et soumis aux règlements que le conseil de l'instruction publique approuvera.”

“Chaque instituteur-élève est obligé, tous les vendredis après-midi, de 3 à 4 heures, d'assister ponctuellement aux classes consacrées à l'instruction religieuse séparée donnée par le membre du clergé du corps religieux auquel il appartient. Tout élève qui n'assiste pas à ces exercices devra transmettre par écrit une explication de cette absence.”

“On s'attend à ce que les instituteurs-élèves mèneront une vie stricte et régulière, qu'ils seront rendus à leur domicile respectif tous les soirs avant neuf heures et demie, et qu'ils assisteront régulièrement au service divin de leur église. Toute inconvenance de conduite sera portée à l'attention spéciale du surintendant en chef des écoles.”

J'ai visité l'école normale, dans le cours du voyage que j'ai récemment fait dans la partie ouest de la province, et l'adresse qui m'a été présentée dans cette occasion par le conseil de l'instruction publique contient des renseignements très intéressants ; je prends la liberté d'en faire un extrait :

“Après un intervalle de trois années, nous, les membres du conseil de l'instruction publique du Haut Canada, avons beaucoup de plaisir à rencontrer de nouveau votre excellence.”

“Nous saluons cordialement votre excellence à l'occasion de sa première visite, dans une institution qui a été commencée sous ses auspices.”

“ A l'occasion de la cérémonie intéressante accomplie par votre excellence, en posant la pierre angulaire de l'édifice dans lequel nous sommes aujourd'hui assemblés, nous nous étendîmes sur les objets nobles et patriotiques que la législature avait en vue dans cet établissement. Ces objets, on ne les a jamais perdus de vue, et nous avons aujourd'hui un grand plaisir à présenter à votre excellence quelques statistiques sur le résultat obtenu.”

“ Depuis l'établissement de l'école normale, dans l'automne de 1847, 1456 candidats se sont présentés à l'admission ; et sur ce nombre 1264 ont été reçus après examen ; et sur ce dernier nombre, il y en a environ 150 qui ont été parfaitement instruits chaque année et envoyés dans les différentes parties du Canada Ouest. Nous avons eu à diverses reprises l'assurance qu'ils ont éminemment réussi à instruire la jeunesse du pays, et relever le caractère de nos écoles,—et les demandes toujours grandes et croissantes que l'on fait des instituteurs, nous engage à faire de plus grands efforts pour augmenter le nombre de ces serviteurs méritoires et précieux du public.”

“ La grande libéralité de la législature, qui a récemment établi un fonds de £500 par année pour venir en aide aux instituteurs âgés et épuisés, deviendra, le conseil ne peut s'empêcher de le croire, un motif puissant d'encouragement pour un grand nombre à entrer dans une profession jusqu'ici si mal rétribuée, pendant qu'elle ne manquera pas de provoquer chez ceux qui s'y sont déjà engagés un redoublement de zèle et d'efforts.”

“ Votre excellence apprendra avec plaisir que le système de bibliothèques publiques établies dans tout le Haut Canada, a été mis en opération avec beaucoup de succès, en 1853 et 1854. Depuis Décembre de l'année dernière, près de 75,000 volumes, embrassant les départements les plus importants des connaissances humaines, ont été mis en circulation par l'entremise des municipalités de townships et des corporations d'écoles ; et le conseil en attend les résultats les plus salutaires.”

“ Pour prouver cette coopération cordiale du peuple à promouvoir le système d'éducation publique établi par la législature, nous pouvons ajouter avec plaisir qu'une somme considérable, à peu près un *demi-million* de piastres, a été prélevée pour cet objet, par la libre volonté du peuple, exclusivement de l'aide législative.”

“ Ces faits, nous en sommes certains, ne seront pas moins agréables à votre excellence qu'ils sont consolants pour nous et dignes du peuple du Haut Canada, et nous espérons que dans le cours de quelques années, lorsque les écoles de grammaire auront été avantageusement greffées sur notre système d'éducation, le résultat général de nos opérations n'en sera pas moins satisfaisant.”

36. Le recensement de 1851 fournit la récapitulation suivante de la population du Haut Canada, sous le rapport des croyances religieuses :

Eglise d'Angleterre.....	223,190
Eglise d'Ecosse.....	57,542
Eglise de Rome.....	167,695
Eglise libre—Presbytériens.....	65,807
Autres Presbytériens.....	80,799
Méthodistes Wesleyens.....	96,640
Méthodistes Episcopaux.....	43,884
Méthodistes de la nouvelle connexion...	7,547
Autres Méthodistes.....	59,585
Baptistes.....	45,353
Luthériens.....	12,089
Congrégationalistes.....	7,747
Quakres.....	7,460
Chrétiens de la Bible.....	5,726
Chrétiens.....	3,093
Second Avènement.....	663
Protestants.....	1,733
Disciples.....	2,064
Juifs.....	103
Ménonistes et Tunkers.....	8,230
Universalistes.....	2,684
Unitaires.....	834
Mormons.....	247
Inconnus.....	6,744
Croyances non-données.....	35,750
Autres croyances non-classifiées.....	7,805

Total de la population..... 952,004

Le nombre total des instituteurs employés dans les écoles communes du Haut Canada en 1852, est de 3,258—2,451 in-

stituteurs et 807 institutrices ;—leur croyance religieuse est comme suit :

Eglise d'Angleterre.....	700
Catholiques Romains.....	358
Presbytériens.....	865
Méthodistes.....	893
Baptistes.....	196
Congrégationalistes.....	68
Luthériens.....	9
Quakres.....	45
Chrétiens et Disciples.....	25
Rapportés "Protestants".....	36
Universalistes et Unitaires.....	23
Autres croyances.....	12
Croyances non-rapportées.....	28

Le nombre total des écoles communes rapporté pour la présente année est de 2,914, et celui des écoles séparées de 18,—dont trois pour les protestants et deux pour la population de couleur.

37 En comparant l'état de l'éducation dans le Haut Canada, dans les années 1847 et 1853, on obtient les résultats suivants :
Population de 5 à 16 ans :

1847.....	230,975
1853.....	268,957

Total des écoles communes :

1847.....	2,727
1853.....	3,127

Total des élèves qui les fréquentent :

1847.....	124,829
1853.....	194,736

Total des étudiants et élèves fréquentant les universités, collèges, académies, écoles de grammaire, écoles privées et communes :

1847.....	131,360
1853.....	203,896

Montant total disponible pour les salaires des instituteurs des écoles communes :

1847.....	£ 63,780 0 0
1853.....	106,881 7 5

Montant total disponible pour les salaires des instituteurs,
maisons d'école, bibliothèques, instruments :

1847.....Point de rapport

1853.....£132,960 16 5

Moyenne du nombre de mois pendant lesquels chaque école a
été tenue ouverte par un instituteur compétent :

1847.....8½ mois

1853.....10 mois

Ces chiffres ne représentent cependant pas d'une manière correcte le progrès que le système des écoles communes a fait, car la politique du département a plutôt été d'encourager l'agrandissement des arrondissements actuels d'écoles, que d'en créer de nouveaux ; et durant toute cette période de temps, les écoles normales et modèles ont eu constamment l'effet d'élever le caractère des instituteurs des écoles communes. On voit encore augmenter rapidement les écoles gratuites, telles qu'elles se distinguent des écoles en parties supportées par les contributions des élèves. Avant 1850, il n'était pas fait de rapport sur cette description particulière d'écoles. Dans cette année il en fut rapporté 252, et en 1853 ce nombre s'était monté à 1052. A propos de ces faits et d'autres faits de même nature, le surintendant en chef des écoles pour le Haut Canada, en terminant son rapport pour l'année dernière, lequel a été mis devant le parlement et n'est pas encore imprimé, résume ainsi sommairement le résultat en fait d'éducation obtenu depuis ces quelques dernières années : " Ce sera toujours une source de satisfaction pour votre excellence de penser que c'est sous votre administration qu'ont été passées les lois qui ont organisé tout notre système d'éducation,—que nos écoles normales et modèles ont été établies et ont produit tant de fruits,—que le nombre des élèves de nos écoles, que les sommes volontairement fournies par le peuple pour les soutenir, que le perfectionnement dans le mode d'enseignement, dans la construction des maisons d'écoles comme dans les ameublements et autres commodités ont été portés à un point sans exemple jusqu'ici,—qu'un système général de bibliothèques publiques d'écoles a été établi avec succès, et que toutes les pensées du peuple sont tournées vers le progrès de l'éducation et des lumières de même que vers le développement des chemins de fer, des manufactures, du commerce et de l'agriculture."

38. Dans le cours de la présente session, la législature pourvoira de nouveau aux besoins des bibliothèques d'écoles et elle doit voter une somme qui sera spécialement appropriée à l'établissement d'une école modèle de grammaire qui se rattachera à l'école normale à Toronto. Les écoles de grammaire occupent le rang intermédiaire entre l'université et les autres institutions collégiales de la province et les écoles communes. L'école modèle de grammaire relèvera l'instruction que ces institutions donnent et lui donnera un certain caractère d'uniformité. Quand ce but sera atteint, ce ne sera point trop oser que de dire que l'on aura mis à la portée des enfants de toutes les classes dans le Haut Canada, des moyens d'éducation qui ne sont surpassés en aucune partie du monde.

39. La position de la province inférieure sous le rapport de l'éducation n'est pas aussi satisfaisante. L'on n'a encore dans cette partie du pays ni école normale ni bibliothèques d'écoles, bien que l'on ait déjà fait quelque chose pour les établir. Les commissaires d'écoles sont encore en trop de cas des gens sans instruction, et les instituteurs ne sont point trop compétents à remplir leur charge ; et l'on voit des paroisses dans lesquelles sous un prétexte ou sous un autre, la contribution locale destinée au soutien des écoles n'a pas encore été prélevée. Mais il est juste de dire que dans quelques districts du Bas Canada éloignés des villes et dans lesquels l'hiver est bien long et bien dur, les habitants y souffrent beaucoup de la pauvreté. Néanmoins, il y a eu progrès dans ces dernières années, et l'on remarque des indices de progrès encore plus grands. Peu de temps après l'établissement des écoles communes dans le Bas Canada, l'on crut nécessaire par suite en partie de la manière imparfaite dont fonctionnait le système municipal et partie par suite de la mauvaise volonté que montraient les habitants à s'imposer ce devoir, de rendre la taxe des écoles obligatoire au lieu de laisser aux municipalités, comme dans le Haut Canada, la liberté de se taxer, à la condition toujours qu'aucun arrondissement d'écoles ne recevrait sa part dans la libéralité du gouvernement, s'il n'était prélevé un montant égal dans la localité. Durant les premières années de mon administration, les adversaires de la taxe onéreuse commirent de temps en temps des actes de violence. Cette espèce de résistance à la loi a maintenant cessé, et l'on voit aujourd'hui dans la population des

dispositions générales à s'y soumettre. Le nombre total des institutions d'éducation dans le Bas Canada s'est porté de 1,827 qu'il était en 1847 à 2,352 en 1853, et les élèves qui ne se montaient qu'à 68,133 à cette époque, se montaient l'année dernière à 108,284. Ce dernier chiffre comprend 3,524 jeunes filles instruites dans 53 écoles de filles supérieures et 2,786 qui sont instruites dans 44 couvents, 4,923 élèves qui fréquentent 83 écoles indépendantes, 1,169 qui fréquentent 19 écoles classiques préparatoires, et 2,110 étudiants qui sont instruits dans 14 collèges catholiques romains. Les termes de ces dernières institutions, pour ce que l'on donne comme éducation de première ordre, sont excessivement modérés. Toutes les dépenses d'un étudiant, y compris son logement, sa pension, sont de £14 à £18 par année. Ces institutions peuvent donner l'éducation à ce prix bien bas, parce qu'en partie elles sont généralement bien dotées et en partie parce que les professeurs étant des ecclésiastiques, ne reçoivent pour leurs services d'autre rémunération que le vêtement et la nourriture.

40. Il est pénible d'avoir à détourner les yeux du progrès constant de la population européenne et de ses descendants qui se sont établis dans cette partie de l'Amérique, pour envisager la condition et l'avenir des tribus aborigènes. On n'a pas raison de dire, je crains, que l'on a réussi sur ce continent à résoudre d'une manière satisfaisante le problème difficile qui se présentait de réconcilier les intérêts de la race native et inférieure des aborigènes, avec ceux d'une race intruse et supérieure. Dans les Etats-Unis, la marche que l'on a généralement suivie dans cette question, a été de forcer par l'influence de la persuasion ou de la force, l'homme rouge à céder sa place à l'homme-blanc, en retraitant de plus en plus dans le désert : mode d'agir qui nécessairement mène quelques fois à l'adoption de mesures cruelles et qui cesse d'être praticable lorsque la civilisation approche des limites du territoire que l'on veut occuper. En Canada, on a permis aux tribus de continuer à vivre au milieu des scènes de leurs premiers souvenirs, de leurs plus chères traditions, sur des terres enlevées au flot envahissant de la population blanche, et réservées pour les aborigènes. Mais ce système, bien que plus humain que l'autre dans sa manière de fonctionner, n'est pas sans ses difficultés. Les lois que l'on a passées pour les protéger, et dans

l'absence de laquelle ils deviennent la proie facile de quelques uns de leurs voisins plus énergiques mais moins scrupuleux, n'ont l'effet que de les garder dans un état de tutelle continuelle, et les rapports qui existent entre eux et le gouvernement qui les traite en partie comme des peuples indépendants et partie comme des enfants confiés à sa tutelle, entraînent bien des anomalies, bien des contradictions. A moins qu'il n'y ait quelques bonnes raisons d'espérer qu'à la fin ces tribus seront absorbées dans la population générale du pays, le système que l'on suit en Canada est probablement destiné à devenir aussi désastreux pour elles que l'est celui des Etats-Unis. En 1846 et en 1847—l'on essaya pour la première fois à établir parmi eux des pensionnats d'industrie, supportés en partie à même leurs propres moyens. Si des écoles de cette espèce étaient bien conduites, je pense que l'on pourrait espérer que parmi les jeunes gens qui y seraient élevés, il en sortirait un certain nombre qui seraient assez civilisés pour pouvoir se frayer un chemin dans la vie, sans avoir besoin de privilèges ou de restrictions exceptionnelles. Il serait bon, je suis porté à le croire, que tout sauvage qui montrerait cette aptitude pût, après une épreuve raisonnable, recevoir à même les biens communs de la tribu à laquelle il appartient (à condition toutefois que ni lui ni ses descendants n'auraient pour cela des réclamations sur les deniers,) une somme équivalente à l'intérêt qu'il y possède, afin de le mettre en état de commencer une vie indépendante. Un plan de cette nature, s'il était mis à effet avec discrétion, ne pourrait guère manquer de devenir un moyen de transition qui les ferait sortir de l'état demi barbare dans lequel ils se trouvent. Dans l'intervalle, il a été réglé d'une manière satisfaisante depuis quelques années des questions qui avaient soulevé les réclamations des sauvages à certains territoires vers lesquels le flot de la population canadienne se dirigeait, et qui pouvaient devenir plus tard une source de grands embarras. En 1850, les districts à mines, sur la rive nord des lacs Huron et Supérieur, furent cédés à la Couronne en considération d'une annuité pour les tribus qui étaient censées y posséder des intérêts; et M. Oliphant, le surintendant général actuel des affaires des sauvages, a récemment conclu un arrangement qui jette immédiatement sur le marché la Peninsule de Saugeen,—réserve des sauvages d'une grande étendue et d'un grand prix, et qui se trouve située

dans le cœur du Haut Canada,—et cela au grand avantage des tribus et de la population en général.

41. En 1850, la législature canadienne passa un acte qui accordait une annuité de £821 18s. 6d. aux tribus sauvages du Bas Canada qui jusque-là avaient été sans terres ou sans fonds à eux appartenant, et réservant à leur profit, une étendue de 230,000 acres de terre. Ces mesures et d'autres mesures qui ont été adoptées ont tellement amélioré la position des sauvages sous le rapport des ressources, que le gouvernement de Sa Majesté a senti que l'époque était arrivée où il était justifiable d'adopter des mesures définitives pour éteindre la charge qui depuis un si grand nombre d'années pesait sur le trésor anglais à leur profit. Les présents annuels qui constituent l'item le plus important, ont déjà considérablement été réduits, et dans peu seront tout-à-fait discontinués ; et il est probable que le jour n'est pas éloigné où l'on pourra transférer aux fonds des sauvages ou de la province toutes les dépenses que le département entraîne pour le gouvernement impérial. Je joins un état indiquant le chiffre de la population actuelle des diverses tribus sauvages en Canada, le montant de leurs fonds et les charges qui pèsent sur ces fonds. Les sommes portées dans la cédule suivante sont en argent courant ; toutes les autres sommes mentionnées dans ce rapport sont en sterling.

42. Il ne sera peut-être pas sans avantage dans le moment actuel d'examiner quelque peu attentivement ces tableaux, dans la vue de constater si l'on y peut trouver des faits qui puissent servir à démontrer l'influence que le traité récemment conclu entre Sa Majesté et les Etats-Unis au sujet des pêcheries et du commerce et de la navigation, exercera sur les intérêts généraux de ces provinces.

43. Les principaux avantages que les provinces ont concédé aux Etats-Unis par le traité en question, se trouvent compris sous les trois chefs suivants : Premièrement, l'abolition de droits qui pesaient sur certains articles de la provenance des Etats-Unis, introduits dans la province pour la consommation intérieure ; secondement, l'admission des citoyens de ce pays à l'exploitation des pêcheries sur le rivage ; et troisièmement, la libre navigation du St. Laurent et des canaux qui s'y rattachent.

44. Quant au premier de ces avantages, il semble d'après l'état transmis ci-joint, que le montant total du revenu prélevé

4d. au £1 Sterling.

R E M A R Q U E S .

Six Nations. 600 lots de ville et environ 1,400 acres de terres encore à vendre, outre 50,000 acres réservés pour leur usage. [terres restent à vendre.
 Mississajias des sommes considérables sont dues sur des terres vendues; mais peu de
 Chippewas d'environ £8,700 qui sont dus sur les ventes; petite quantité de terres à vendre.
 Chippewas d'environ £1,500 qui sont dus sur les ventes; do do do.
 Moraves du ont quelques terres précieuses possédées par la société Morave.
 Wyandotes d'environ £5,000 qui sont dus sur les ventes; petite quantité de terres à vendre.
 Mohawks de somme considérable due sur les ventes; montant approximatif non constaté.
 Saugeen et ont récemment cédé un territoire d'environ 450,000 acres.
 Chippewas de petite balance due sur les ventes; peu de terres, excepté les Isles, restant.
 Mississajias de do. do. do.
 Do. aucun fonds provenant des terres, et bien peu de terres.
 Isle Manitou
 Lac Supérieur
 Lac Huron.

Hurons à La... sur usage, 9,600 acres de l'allocation de 230,000 faits par la province.
 Amalictes, do. do. do.
 Postes si do. do. do.
 Abénaquis d do. do. do.
 Algonquins j do. do. do.
 Tête de Boul do. do. do.
 Iroquois à C do. do. do.
 Do. à R do. do. do.
 Algonquins do. do. do.
 Abénaquis d 14,000 ci-dessus.
 Nipissings d do. do. do.
 Algonquins d do. do. do.
 Iroquois du do. do. do.
 Micmacs de do. do. do.
 Tribus noma do. do. do.
 Laurent do. do. do.

CEDULE.

HAUT CANADA 1854.

Les sommes suivantes sont au courant sur le pied de £1 4s. 4d. au £1 Sterling.

TRIBUS.	Population.	Annuité.	Deniers de		Placements.	Intérêt	Salaires et	REMARQUES.
			Commutation					
			1854.			Annuel.	Souscriptions	
		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Six Nations.....	2,406	Point.	886 12 5	88,610 0 0	7,138 16 2	1,085 0 0		{ 600 lots de ville et environ 1,400 acres de terres encore à vendre, outre 50,000 acres réservés pour leur usage. [terres restent à vendre. Des sommes considérables sont dues sur des terres vendues; mais peu de Environ £8,700 qui sont dus sur les ventes; petite quantité de terres à vendre. Environ £1,500 qui sont dus sur les ventes; do do do. Ont quelques terres précieuses possédées par la société Morave. Environ £5,000 qui sont dus sur les ventes; petite quantité de terres à vendre. Somme considérable due sur les ventes; montant approximatif non constaté. Ont récemment cédé un territoire d'environ 450,000 acres. Petite balance due sur les ventes; peu de terres, excepté les Isles, restant. Do. do. do. Aucun fonds provenant des terres, et bien peu de terres.
Mississajas de Crêdit.....	202	522 10 0	109 9 11	5,850 0 0	351 0 0	230 12 6		
Chippewas de St. Clair et de l'Isle Walpole.....	1,291	1,100 0 0	628 5 8	2,900 0 0	174 0 0	407 10 3		
Chippewas de Thames.....	595	600 0 0	299 10 9	2,700 0 0	160 10 0	212 10 0		
Moraves du Thames.....	154	150 0 0	77 10 7	Point.	Point.	75 0 0		
Wyandotes d'Anderdon.....	126	Point.	65 13 0	3,223 6 8	192 16 0	50 0 0		
Mohawks de la Baie Quinté.....	374	450 0 0	178 4 10	7,973 6 8	456 9 7	129 12 0		
Saugeen et Owen's Sound.....	343	1,250 0 0	170 13 9	500 0 0	30 0 0	547 10 0		
Chippewas aux Lacs Huron et Simcoe.....	383	1,200 0 0	186 1 2	2,850 0 0	167 0 0	532 5 0		
Mississajas d'Alnwick.....	142	642 0 0	71 19 5	3,655 0 0	213 10 0	227 2 6		
Do. des Lacs Rice et Mud.....	210	740 0 0	108 0 2	Point.	Point.	247 10 0		
Isle Manitoulin.....	1,875							
Lac Supérieur.....	1,240	500 0 0						
Lac Huron.....	1,422	600 0 0						
	10,763	7,754 10 0	2,775 1 8	118,261 13 4	8,884 11 9	3,744 12 3		
BAS CANADA 1854.								
Hurons à La Jemie Lorette.....	167							Réservé pour leur usage, 9,600 acres de l'allocation de 230,000 faits par la province. 3,650 do. do. do. 2,000 do. do. do. * 14,000 do. do. do. 16,000 do. do. do. 6,500 0 0 390 0 0 33,400 do. do. do. * Y compris les 14,000 ci-dessus. 45,750 do. do. do. 9,600 do. do. do. 90,000 do. do. do.
Amalictes, Micmacs et Abénaquis à l'Isle-Verte et } Postes sur le St. Laurent.....	133							
Abénaquis de Bécancour.....	77							
Algonquins près des Trois-Rivières.....	63							
Tête de Boule à Wormantashingue, Rivière St. Maurice.....	86							
Iroquois à Caughnawaga.....	921							
Do. à Régis.....	498							
Algonquins de River Desert, sur l'Outaouais.....	85							
Abénaquis de St. Francis.....	310							
Nipissings du Lac des Deux-Montagnes.....	265							
Algonquins du do.....	282							
Iroquois du do.....	326							
	3,213							
Micmacs de Ristigouche.....								
Tribus nomades sur Saugeen, Lac St. Jean et la rive nord du St. } Laurent.....								

£1,000 sont annuellement accordés par la province pour le profit de ces tribus, outre £200 pour les écoles.

en Canada en 1853, sur les articles en question, a été de £22,823 5s. Je ne puis consulter, je regrette beaucoup de le dire, aucun rapport qui puisse indiquer avec précision la somme de sacrifices que les autres provinces seront appelées à faire à cet égard. Je crois cependant que pour aucune des colonies, à l'exception de Terre-Neuve, pour laquelle il sera nécessaire de prendre quelque arrangement spécial, la perte de ces avantages ne sera suivie d'aucun inconvénient, vu l'état florissant dans lequel se trouvent leurs revenus, et le champ immense que le traité va ouvrir à l'activité croissante du commerce.

45. Il existe de bien fausses impressions sur l'étendue des sacrifices que la concession du second chef entraîne. L'impression générale sur ce point c'est qu'un monopole gigantesque et de la nature la plus précieuse, va être abandonné ; mais ce point de vue ne se trouve nullement justifié si l'on examine la question plus à fonds. Les citoyens des Etats-Unis ont déjà accès, en vertu de la convention de 1818, aux pêcheries à morue les plus importantes sur les côtes des possessions anglaises. Le traité de cette année conserve aux sujets anglais le monopole des pêcheries de rivières et d'eau douce, et les avantages que l'on concède aux citoyens américains se montent en substance à ceci—c'est qu'il est permis aux citoyens américains de participer légalement dans les pêcheries de maquereau et de harengs, et qu'il est mis une fin à ces empiètements illégaux qu'il était pratiquement impossible de restreindre, ainsi que l'expérience de plusieurs années l'a démontré. D'ailleurs pour déterminer la valeur des avantages ainsi concédés, il est un fait bien digne d'être mentionné—c'est que d'après les habitudes constatées du maquereau, il semblerait qu'il n'existe pas de bien grandes certitudes qu'il continuera à fréquenter les côtes où on le trouve aujourd'hui en abondance. "Le maquereau," dit M. Perley, dans son précieux rapport sur les pêcheries de mer et de rivière du Nouveau-Brunswick, "était autrefois très abondant sur les côtes de Terre-Neuve, mais il n'en a plus été pris depuis 1837. Il était encore très abondant autrefois dans la Baie de Fundy près du Grand Mânan et des Isles de l'ouest, où l'on n'en prend que bien peu aujourd'hui." Et dans une lecture faite l'année dernière devant l'Institut des artisans de St. Jean à Terre-Neuve, sur

“Terreneuve et ses pêcheries,” je trouve qu’il est dit : “ En 1832, il fut exporté de Terreneuve 916 Barrils de maquereau ; ce poisson qui est devenu un article de commerce si précieux et un met si recherché, a déserté nos côtes depuis plusieurs années.” L’extrait suivant du rapport officiel des exportations de Terreneuve vient à l’appui de mes assertions :

ANNÉES.	BARILS DE MAQUEREAU EXPORTÉS.
1832.....	916
1833.....	635
1836.....	149
1837.....	79
1838.....	Il n’en a pas été pris.
1839.....	4
1840.....	Il n’en a pas été pris.
1841.....	do.
1842.....	do.
1843.....	do.
1844.....	do.
1845.....	do.
1846.....	do.
1847.....	do.
1848.....	do.
1849.....	do.
1850.....	do.
1851.....	do.
1852.....	do.

A une époque antérieure à celle ci, les côtes de la Nouvelle Angleterre paraissent être le rendez-vous favori de ce poisson.

46. L’exportation du Canada en fait de ‘ produits de la mer ’ pendant les 4 années qui se sont écoulées de 1850 à 1853 inclusivement, s’est montée en moyenne à £53,075 6s. 3d. ; montant bien moins grand, comme on peut l’observer en passant; que celui auquel s’est montée l’importation des mêmes articles dans la province durant la même période. L’exportation du poisson du Nouveau Brunswick s’est montée en moyenne pour ces mêmes années à la somme de £42,322 2s. 0. Je ne puis donner des renseignements semblables sur l’exportation de la Nouvelle Ecosse, mais je trouve dans le recensement de cette province pour 1851, que le produit total des pêcheries est éva-

lué à quelque chose de moins que £200,000, et que sur une population de 276,117 âmes, il est employé 9,927 personnes à cette exploitation. L'exportation du poisson et des huiles de l'Isle du Prince Edward est peu de chose, ne se montant en 1851 (la seule année dont j'ai les rapports) qu'à environ £8000. Comme ces sommes comprennent le produit des pêcheries de mer qui ne sont protégées ni par la convention de 1818, ni par le traité de 1854, ainsi que le produit des pêcheries d'eau douce qui sont protégées par les deux arrangements, aussibien que les pêcheries de mer sur les grèves qui sont rendues libres par l'un et protégés par l'autre, elles peuvent nous mettre en état d'évaluer la véritable valeur commerciale du monopole que l'on cherchait à conserver à un prix immense et au risque toujours imminent de collision hostile avec les citoyens d'un pays qui, vu sa position rapprochée, sa population identique et son activité commerciale, peut dans l'absence de toute législation gênante, devenir le chaland le plus précieux de l'Amérique Britannique du Nord. Aussi longtemps que les américains ne pourront pénétrer sur nos territoires à pêches que comme intrus, qu'ils seront privés de l'avantage de descendre sur les grèves des colonies pour les besoins de leur commerce, il est impossible de les empêcher de recourir à des pratiques préjudiciables aux pêcheries, et il est également impossible de faire observer les règlements faits pour protéger et étendre nos pêcheries. Sous ces circonstances, et en vue de l'énergie croissante que l'on donnera à cette branche de l'industrie coloniale en invitant la coopération des pêcheurs des Etats-Unis, on peut avec raison espérer que les colonies en retireront directement et indirectement, après que le traité aura été mis en opération, des profits plus grands que ceux qu'elles en ont retiré durant la période de monopole dont elles sortent.

47. La libre navigation du St. Laurent et des canaux qui s'y rattachent ouverte aux bâtiments des Etats-Unis, et qui forme la troisième concession faite à ce pays par le traité en question, n'affecte que le Canada ; et il est facile de voir d'après les faits que révèlent les tableaux transmis ci-joints, que ce ne sera pas au détriment de la province que les américains en retireront quel que avantage. Dans l'état général des affaires de la province, les canaux du St. Laurent sont chargés de la somme de £1,352,702 14s., et le canal Welland de la somme de

£1,361,368 16s. 5d., sommes qui représentent respectivement le montant employé à les construire. Ce dernier canal a, depuis plusieurs années, été ouvert aux bâtiments des Etats-Unis, pendant qu'ils étaient en grande partie exclus des autres, puisqu'ils n'ont pu passer de Montréal à Québec ; et bien qu'indubitablement il y ait d'autres circonstances qui contribuent à faire du canal Welland une source de revenu supérieure, il est cependant un fait qui mérite d'être mentionné pour démontrer les tendances d'un système de commerce moins restreint, c'est que le total du tonnage des bâtiments de toutes sortes qui ont passé par le canal Welland en 1853 a été de 1,072,248, contre un tonnage de 620,399 qui a passé par les canaux du St. Laurent ; le tonnage des articles transportés sur le premier a été de 905,518, contre 651,101, sur ces derniers, et le revenu du premier a été de £53,452 16s. 9d., contre £19,726 14s. 9d., pour ces derniers.

On est dans l'habitude, me dit-on, depuis un grand nombre d'années de construire des vaisseaux sur l'Ohio, pour un tonnage considérable, à des endroits où le bois est en abondance, et de les descendre jusqu'à l'Océan pour les y vendre ou exporter, dans la saison où les eaux sont hautes dans les rivières de l'Ouest. Il est probable que cette industrie sera exploitée sur les bords de nos grands lacs, lorsque l'on aura ouvert aux bâtiments Américains une issue à la mer par la voie du St. Laurent.

48. Sur le grand total des exportations de produits et objets manufacturés du Canada en 1853, se montant, ainsi qu'on le voit dans ces tableaux, à £4,890,678 14s. 3d., le chiffre des exportations aux Etats-Unis se monte à £2,205,706 17s. 4d. On peut sur ces chiffres se former une idée de l'étendue du commerce qui se fait entre le Canada et les Etats-Unis et de l'importance des clauses de réciprocité pour ce commerce. Sans doute qu'une grande partie de cette exportation passe par les Etats-Unis en entrepôt, mais l'on peut supposer d'un autre côté que les amas considérables de produits Canadiens qui jusqu'ici se sont vus obligés de chercher d'autres marchés en conséquence des droits élevés du tarif américain, entreront dans la consommation de ce pays lorsque les droits seront abolis. On peut se former quelque idée de l'accroissement du commerce de transit par les Etats-Unis, en considérant le fait

que la valeur des articles transportés en entrepôt de Boston seulement au Canada, qui pour l'année expirée le 31 décembre 1847 était de £4,461 19s. 9d., se montait pour les neuf mois expirés le 30 septembre 1854 à £977,805 4s. 1d., et que la valeur des produits canadiens mis en entrepôt à Boston était, pour l'année expirée le 31 décembre, 1850, de £12,906 5s., et que pour les trois premiers trimestres de 1854 cette valeur s'est montée à £123,245 8s. 0d.

49. Les produits naturels du Canada qui entrent sur les marchés des Etats-Unis peuvent être rangés dans les deux classes suivantes : Premièrement, les articles pour lesquels, dans les Etats-Unis ou dans la partie des Etats-Unis au moins qui avoisine la partie fertile du Canada, il y a demande constante bien que variée d'intensité. L'abolition des droits élevés qui pèsent sur cette classe d'articles importés du Canada sera évidemment bien profitable pour l'exportateur canadien puisqu'elle élève la valeur d'échange de ses produits et recule plus loin la limite où l'augmentation dans la demande l'oblige à se soumettre à une réduction dans le prix.

50. L'autre classe de produits naturels du Canada entrant sur ce marché, comprend des articles qui, pour la moyenne des années, sont produits dans les Etats-Unis sur une échelle qui excède la consommation intérieure du pays, et que généralement les Etats-Unis ont l'habitude d'exporter. Il est peut-être plus difficile de déterminer dans ce cas que dans l'autre, la somme précise d'avantages que le fabricant canadien retirera de l'abolition des droits sur le produit qu'il importe sur les marchés des Etats-Unis,—et il faut être bien au fait des mouvements du commerce pour pouvoir le décider d'une manière satisfaisante.

51. On pourrait s'imaginer, par exemple, que comme les Etats-Unis sont dans l'habitude d'exporter du blé et des farines sur le marché dans lequel ils rencontrent le manufacturier canadien sur un pied d'égalité, le prix de ces articles en Angleterre sera déterminé par celui qui règne à l'étranger et que partant, sauf dans quelques rares exceptions, il est de peu d'importance pour le manufacturier canadien de blé et de farines d'être exclus des marchés des Etats-Unis par un tarif élevé. L'expérience ne vient cependant pas, je conçois, à l'appui de cette conclusion. Que ce soit dû aux inconvénients qui résultent du système d'en-

trepôt ou à la valeur supérieure que l'on attache à un article admissible sur les deux marchés au détriment de celui qui n'est admissible que sur un marché,—le fait semblerait être que le prix du blé et des farines du Canada, en proportion de leur valeur intrinsèque, a toujours été au-dessous des prix américains, bien que pas pour tout le montant du droit américain, durant toute la période qui s'est écoulée depuis 1846, époque où les produits des Etats-Unis furent placés sur les marchés anglais dans une position plus favorable que celle que le produit canadien occupait sur les marchés américains.

52. Des circonstances qui sont toutes de goût et de qualités affectent ce résultat d'une manière vraiment remarquable. Quand j'arrivai à New-York en Mai dernier, je rencontrai l'un de ceux qui cultivent le plus en grand le blé en Canada, et il me dit qu'après avoir fait toutes les perquisitions possibles, il trouvait qu'il était plus avantageux de payer le droit américain sur son blé et de l'offrir sur les marchés de New-York que de l'exporter en entrepôt. Le prix du grain était encore très-élevé à cette époque sur les marchés anglais. Il est à propos de faire remarquer ici que ce monsieur cultive du blé d'une bien belle qualité, et il y a peu de doute que si le traité de reciprocité eut été en opération, cette partie du prix de sa marchandise qui est entrée dans le trésor des Etats-Unis, serait restée dans sa bourse.

53. D'ailleurs il est probable qu'en outre des principaux produits des colonies, tels que le blé, le charbon, le poisson et le bois, des articles qui jusqu'ici n'ont pas été exportés sur une bien grande échelle, parce que la valeur en est proportionnellement trop basse pour le volume, vont se frayer un chemin vers les Etats-Unis, en vertu des clauses du traité. A l'appui de cette assertion je puis dire qu'une personne, qui désirait beaucoup savoir si la pierre serait comprise dans la liste des articles soustraits aux droits, m'informa qu'il avait constaté qu'il y a dans la Baie de Fundy une pierre propre à la construction et supérieure en qualité à aucune autre pierre sur la côte, et qu'il comptait pouvoir, dans le cours de la saison suivante, en transporter 50,000 tonneaux à New York seulement. L'effet du traité sous le rapport des intérêts de la marine, et de la construction des vaisseaux semble m'inviter à faire quelques remarques en passant sur le sujet, vu que dans certains en-

droits l'on s'y est opposé, sous le prétexte que le traité ne rend pas libre le commerce des côtes des Etats-Unis et n'admet pas les bâtiments anglais au droit d'enregistrement américain.

54. Je ne m'arrête pas ici pour savoir si ces objections sont bien ou mal fondées. Il y a au moins quelque plausibilité à répliquer que les bâtiments, dans la plus large interprétation du mot, ne peuvent pas être rangés dans la classe des produits naturels des colonies, et que s'il faut exiger des Etats-Unis la concession en question comme équivalent des avantages de même nature accordés à ce pays par les lois de la navigation anglaises telles qu'amendées, c'était lorsque ces lois ont été passées qu'il fallait réclamer ce droit. Comme l'objection à comprendre cette question dans le traité de réciprocité ne gissait pas cependant dans aucune raison technique, mais bien dans le risque de voir le Congrès rejeter le traité si ce sujet y eut été introduit, il est bon de voir si les avantages en question ne pourront pas être plus facilement obtenus, en adoptant le traité dans sa forme actuelle.

55. Maintenant il est évident que l'exclusion dont sont frappés les vaisseaux construits dans les colonies à l'endroit du commerce des côtes et du droit d'enregistrement américain, ne peut en aucune manière affecter la construction des vaisseaux ni les intérêts des propriétaires de vaisseaux dans les provinces, à moins que l'effet n'en soit de tenir les prix des vaisseaux coloniaux bien au-dessous de celui des vaisseaux des Etats Unis, et les prix du fret des premiers bien au-dessous de ceux des derniers. Mais si le traité pouvait avoir cet effet, il est évident que tout le commerce qui se fait entre les Etats-Unis et les colonies, se ferait par des vaisseaux coloniaux, et que les personnes qui dans les Etats-Unis, font le commerce des articles volumineux de la même description que ceux qui sont exportés des colonies, tels que, par exemple, le charbon, le bois et la pierre, trouveraient que pour alimenter leurs cités qui se trouvent sur le bord de la mer, elles ont à lutter avec désavantage contre les colons en conséquence des frais considérables de transport qu'entraîne pour elles leur système de protection. Il s'en suit que l'admission libre, dans les marchés américains, de tous les articles venant des colonies aura l'effet de grossir les rangs de ce parti déjà si influent dans les Etats-Unis qui prétend que la politique de la libre concurrence est la

plus sage qu'un peuple commerçant puisse adopter, et qu'il y a quelque chose d'absurde à faire servir la législation à rehausser les prix du fret de mer quand, par la multiplication des chemins de fer ou des canaux, on fait mille efforts pour diminuer ceux des frets de terre. La résolution suivante soumise par M. Toombs, de la Georgie, dans le sénat des Etats-Unis, vers la fin de la dernière session du congrès, et adoptée à l'unanimité, vient à l'appui de mon opinion sur ce sujet—opinion qui gagne du terrain dans plusieurs endroits.

“ Résolu—Que le comité du judiciaire s'enquière des lois actuellement en force concernant la navigation et le commerce des côtes, et fasse rapport à la session prochaine, par bill ou autrement, s'il est nécessaire d'y introduire quelques changements, et, si telle nécessité existe, quels changements doivent y être introduits pour diminuer les frais de transport et développer les intérêts généraux du pays.”

56. Il n'est peut-être pas hors de propos de dire ici quelques mots sur les primes d'encouragement que le gouvernement américain accorde aux vaisseaux pêcheurs, vu que le principe sur lequel ces primes d'encouragement sont accordées n'est pas bien compris généralement. Ces primes furent d'abord accordées en 1789, comme commutation ou rabais du droit sur le sel, sous la forme d'un encouragement pour l'exportation non pas du poisson seulement mais de toutes autres provisions salées, y compris le bœuf et le lard. Elles ont toujours retenu leur nature originale sous ce rapport ; car, bien qu'en 1792 on ait substitué à cette prime d'encouragement pour l'exportation une allocation sur le tonnage des vaisseaux employés sur les bancs et à la pêche de la morue, cette allocation tomba en 1807 lorsque le droit sur le sel fut aboli ; et elle fut remise en force en 1813 lorsque le droit sur le sel fut rétabli. Par la loi maintenant en force, ces gratuités ne peuvent être légalement accordées qu'aux vaisseaux qui sont exclusivement engagés dans le commerce des pêches et à des conditions concernant l'équipage, l'équipement et les engagements entre maîtres et matelots et autres matières, tout-à-fait onéreuses et propres seulement à créer des abus et inciter à la fraude. Comme question d'intérieur, intéressant jusqu'à un certain point le commerce, l'industrie et la morale des citoyens américains, ce système de prime soufre indubitablement de graves objections.

Mais l'effet qu'il peut avoir sur les intérêts coloniaux spécialement compris dans le traité récent, n'est pas aussi direct ni aussi important qu'on l'a supposé. Le montant payé par le gouvernement des Etats-Unis, comme primes d'encouragement, aux vaisseaux pêcheurs dans les douze années qui se sont écoulées de 1841 à 1852 inclusivement, a été de £67,779 1s. 3d.

57. Somme toute, je suis porté à croire que tandis qu'il va s'opérer, par suite de la mise en opération du traité de la réciprocité, un certain changement dans la direction des importations et des exportations du Canada, l'admission des produits naturels de la province sur les mêmes marchés et aux mêmes conditions que ceux des Etats-Unis, affectera d'une manière bien sensible la valeur des propriétés dans la colonie et y attirera les capitaux étrangers et une émigration appartenant à une classe supérieure. L'achèvement de nos grandes lignes de chemins de fer qui sont actuellement en voie de construction, qui ouvriront un accès facile aux marchés les plus éloignés et feront de la province la grande voie où s'écoulera ce grand commerce de transit, tout en stimulant l'industrie féconde des localités qu'elles traverseront, contribuera puissamment dans la même direction. On peut en attendre les mêmes résultats pour les sœurs colonies, quand l'effet combiné de toutes ces causes aura fait disparaître toutes les raisons commerciales qui imposait une infériorité dans la valeur des terres sur le côté anglais de la frontière. Il y a donc toute raison d'espérer que si les grands pouvoirs déposés aujourd'hui entre les mains des législatures locales sont exercés avec jugement, la prospérité des provinces, qui s'est tant fait remarquer dernièrement, continuera encore à s'avancer à pas accélérés pendant quelques années encore, sujette toujours aux fluctuations qui agitent le monde commercial.

58. A l'occasion d'une visite faite par moi il y a quelques semaines dans la partie ouest de la province, pour assister à l'exposition annuelle de l'association agricole du Haut Canada, tenue cette année dans la ville de London, j'ai vu assez de résultats produits par les chemins de fer déjà en opération, pour pouvoir me former quelque idée des avantages que l'on recueillera lorsque les grands projets maintenant en voie d'exécution seront terminés. Dans le fait, il n'est guère possible, si ce n'est pour celui qui l'a vu de ses propres yeux, de se former

une idée correcte de l'activité que ces nouveaux pays qui renferment le germe non encore développé des ressources les plus vastes et qui sont ouverts à l'émigration européenne, ont puisé dans l'ouverture de ces voies de communication et dans les facilités de transport que leur ont offertes les chemins de fer. Je me trouvais d'autant mieux en état de juger de ces résultats, dans le moment, que j'avais visité en 1847 le même pays dans le même but. Je vous transmet ci-joint copie de quelques unes des adresses qui me furent présentées dans ma dernière visite ; vous y verrez respirer les sentiments de loyauté et de contentement qui règne parmi toute la population en général.

59. Avant d'en finir avec la question des pêcheries et du traité de réciprocité, peut-être me sera-t-il permis de remarquer que, sous un rapport, le traité a subi une épreuve des plus rigoureuses sur son aptitude à atteindre l'objet pour lequel il a été passé. Comme quelques-unes des dispositions de ce traité entraînent un changement dans les tarifs en force dans les colonies, et qu'il a fallu abroger certains statuts des colonies passés pour la protection des pêcheries et qui avaient reçu la sanction de la couronne, on a cru expédient d'inviter les législatures coloniales, avant de le mettre en opération, de passer les actes nécessaires à cette fin. Le parlement canadien a répondu à cette invitation en passant à l'unanimité la loi demandée. La législature de l'Isle du Prince Edward a suivi la même marche. Dans le conseil législatif du Nouveau Brunswick, personne ne s'est opposé à la mesure, et dans l'assemblée législative il n'y a eu que cinq voix contre. Le congrès des Etats-Unis a déjà ratifié le traité avec la même unanimité. Le parlement de la Nouvelle Ecosse s'est réuni en session spéciale pour législater sur le sujet, et j'espère pouvoir, avant de fermer cette dépêche, vous faire connaître le résultat de ses délibérations. Si l'action législative de cette province et celle du parlement impérial s'expriment d'une manière favorable à la mesure, les dispositions du traité auront été sanctionnées par cinq des législatures les plus populairement constituées du monde, chacune d'elles représentant une population profondément intéressée dans le sujet.

60. En même temps que s'effectue ce grand mouvement de l'industrie et de l'éducation que j'ai cherché à peindre en peu de mots, il s'est opéré dans la province un changement d'un autre caractère et qui n'est guère moins intéressant et digne de

remarque sous le point de vue morale et politique qu'il l'est sous le point de vue économique. Le premier jour de Janvier 1847, les troupes stationnées en Canada et maintenues aux frais exclusifs du trésor anglais, se composaient de 7,149 sergents, tambours et soldats, outre trois corps de cavalerie provinciale et une compagnie provinciale d'hommes de couleur qui ont été licenciés en 1850. A la même date en 1848, le nombre total de ces troupes était de..... 6191

1er Janvier, 1849.....	6253
do. 1850.....	5971
do 1851.....	5817
do 1852.....	5714
do 1853.....	4542
do 1854.....	3306
1er Octobre, 1854.....	1882

Il n'est pas probable que le premier jour de janvier, 1855, ce nombre excèdera 1750 ; et il s'est ouvert des négociations qui auront, probablement vers cette époque, déchargé la Grande-Bretagne d'une grande partie des dépenses qu'elle a à payer pour les casernes et les travaux militaires et qui jusqu'ici ont été défrayées par le trésor impérial.

61. Le changement qui s'est opéré dans l'esprit public et le langage des hommes d'état de la province, à propos des dépenses de cette nature, est encore plus important pour la condition et l'avenir de l'Empire que ne peut l'être la diminution que l'on a effectuée ainsi dans les dépenses encourues par la Grande-Bretagne. Au commencement de la période historique que comprend cette revue, non-seulement le gouvernement et la législature de la colonie refusaient de décharger la mère-patrie d'une partie de ce fardeau onéreux, mais l'on remarquait, dans quelques cas, une disposition apparente à prendre avantage, d'une manière qui n'était pas trop généreuse, de la libéralité avec laquelle le gouvernement impérial défrayait ces dépenses. Quand j'arrivai dans la province en 1847, je m'aperçus que certains articles importés par le commissariat pour l'usage des troupes et achetés avec les deniers anglais, étaient soumis en entrant dans la colonie, au paiement de droits qui rentraient dans le trésor de la province ; et ce ne fut que dans la session de 1849 à 1850 qu'il fut fait dans la loi des changements qui mirent fin à cette anomalie. Comme à cette époque il n'y avait

guère que le simulacre d'une force civile dans la province, les soldats de Sa Majesté étaient constamment requis de rendre des services qui auraient été rendus, d'une manière plus efficace et plus conforme à la pratique anglaise, par un corps de police. Et je suis heureux, de pouvoir dire qu'il s'est manifesté un esprit bien différent quand il s'est agi de faire face aux exigences occasionnées par les réductions récemment faites dans les établissements militaires de la province—et qu'il semble exister les meilleures dispositions de pourvoir aux fonds nécessaires à l'organisation et à l'établissement d'une force locale respectable. Bien que je maintienne qu'aussi longtemps que les colons n'auront point de voix dans les conseils de l'empire, ils auront droit à attendre des autorités impériales cette protection qui les mettra à l'abri des hostilités qu'ils n'auront point provoquées, et qu'il convient en conséquence qu'il soit entretenu des garnisons impériales à certaines stations militaires importantes, telles qu'à Québec, comme une garantie que cette protection ne sera pas invoquée en vain, si le besoin s'en présente, je suis certain que rien ne contribuera plus à affermir l'Empire et établir dans le cœur des colons les sentiments élevés du devoir national et individuel, que de leur laisser une partie de la responsabilité de leur propre défense et du maintien de l'ordre intérieur qui jusqu'ici incombait à la mère patrie.

62. Le parlement du Canada vient de prouver tout l'intérêt qu'il porte à la lutte dans laquelle l'Empire se trouve engagé et à l'alliance qui heureusement existe entre les deux nations dont les descendants ne forment qu'un seul peuple dans cette province, en votant à l'unanimité la somme de £20,000 pour venir en aide aux veuves et aux orphelins des soldats et matelots formant partie des armées alliées qui succomberont au service de leur pays, dans la guerre actuelle. Est-ce trop que de croire que si, à quelque époque à venir, lorsque la puissance matérielle de ces provinces florissantes se sera pleinement développée, Sa Majesté se trouve engagée dans une lutte qui, comme la présente, engage toutes les sympathies de son peuple, le même esprit qui a inspiré pour la cause de la charité cette contribution libérale ne portera pas les canadiens à vouloir partager avec leurs frères de la mère-patrie les gloires et les sacrifices d'une guerre honorable ?

63. Ces résultats n'ont pas, il est vrai, été obtenus sans que l'on ait introduit dans le système du gouvernement qui régit la province des modifications dont il est à propos pour moi de dire quelques mots avant de terminer ce rapport, vu que l'effet de ces modifications en certains endroits en est bien imparfaitement compris.

64. Les principes du gouvernement constitutionnel ou parlementaire, admis en théorie depuis le jour où fut publié le rapport du comte de Durham sur les affaires du Canada, ont en pratique, durant ces quelques dernières années, eu leur plein effet. Tous désirs de donner le monopole des charges à un seul parti dans la province, ou de débâter les ministres provinciaux de la responsabilité qui s'attache proprement à leur position comme serviteurs de la couronne dans la colonie, ont cessé. Le gouverneur a franchement accepté comme conseillers les personnes qui, de temps en temps, ont possédé la confiance du pays et de la législature, avec l'entente bien comprise et fidèlement observée, qu'ils avaient son appui et sa faveur aussi longtemps qu'ils continueraient à le mériter par leur fidélité à la couronne et leur dévouement aux intérêts de la province.

65. On ne pouvait pas s'attendre à ce que ce système d'administration pût être honnêtement mis en pratique dans un pays où le feu des discordes civiles qui avaient récemment éclaté était à peine éteint, sans provoquer quelque part des sentiments de désappointement et d'irritation ; mais l'on devrait se rappeler, quant l'on envisage ces questions avec impartialité, que les résultats de l'insurrection en Canada ont été d'une nature quelque peu compliquée. Pendant que la résistance armée à l'autorité était promptement et efficacement réprimée, les abus dont se plaignaient les mécontents étaient dénoncés par les employés du gouvernement impérial nommés pour s'en enquérir, et cela dans des termes guères moins énergiques que ceux que les mécontents employaient eux mêmes, et que sur la foi de ces remontrances le parlement d'Angleterre, à l'heure du triomphe, prenait des mesures pour y remédier. Quand ils parlent de ces abus—le comte de Durham dans son rapport, Lord Sydenham dans sa correspondance devenue publique, et l'auteur de la biographie de Lord Metcalfe, se servent du même langage. Vouloir cependant qu'une fois les causes disparues, les effets dussent se continuer—cher-

cher par des méthodes indirectes à maintenir ce système d'exclusion qui avait été condamné en principe, c'était une chose aussi illogique qu'impolitique. C'était jeter du doute sur la sincérité du gouvernement impérial, c'était faire croire que ces concessions étaient dues à tout autre sentiment qu'au sentiment du droit et de la justice. D'ailleurs pour quiconque a l'habitude de suivre les mouvements de l'opinion, il est évident que des tentatives de cette nature ne pouvaient avoir un succès permanent, quelque fût l'habileté qu'un gouverneur pût déployer. Dans une société où l'on était déjà si jaloux de toute intervention impériale, dans les affaires locales, la préférence marquée d'un gouverneur pour un parti dans l'Etat ne pouvait manquer d'exposer tôt ou tard à des soupçons le parti ainsi préféré et affaiblir par là l'influence qu'il devait avoir sur l'esprit public. Tandis que d'un autre côté, le fait de voir une classe d'hommes politiques devenir l'objet de sa méfiance particulière devait avoir un effet aussi sûr de ménager à ce parti la sympathie populaire, à un degré nullement proportionné à ses droits à la faveur publique. Et comme des soupçons et des sympathies de cette nature, qui dominent dans le pays et dans le parlement, doivent nécessairement affecter la stabilité des administrations, un gouverneur qui aurait adopté cette politique, quel que fût son tact et son habileté, se serait trouvé inévitablement entouré à un époque de conseillers trop faibles pour l'aider, à une autre époque de chefs de partis qui se seraient imaginé être parvenus au pouvoir contre son gré et être moins les serviteurs de la couronne que les tribuns du peuple chargés de faire prévaloir des opinions populaires et des intérêts de parti auprès d'un exécutif sans responsabilité et sans volonté. J'ai vu, bientôt après mon arrivée dans cette province, assez de fruits de cette politique pour me convaincre que la position qu'elle fait à un gouverneur est une fausse position, et que l'agitation perpétuelle dans laquelle elle jette l'esprit public est très nuisible au progrès matériel et moral de la société.

66. Dans une dépêche que j'ai adressée au comte Grey, de bonne heure en 1849, et que je puis citer aujourd'hui puisqu'elle a été publiée dans les papiers parlementaires du jour, je faisais les remarques suivantes, en peignant les résultats de l'antagonisme constant qui avait régné entre l'exécutif et la branche

populaire de la législature, et qui avait pendant plusieurs années caractérisé le système des administrations canadiennes.

“ Dans une société singulièrement démocratique dans sa formation, où les diversités de race fournissent des éléments particuliers d’agitation, et où par conséquent il est très important que l’autorité constituée soit respectée, l’influence morale de la loi et du gouvernement se trouvaient affaiblie par un état de luttes continuelles entre des pouvoirs qui devaient se prêter un appui mutuel. On ne saurait se figurer un état moins favorable pour éteindre les animosités nationales et pour établir solidement l’influence douce et bienveillante de ces institutions libérales qu’il est de l’orgueil et du privilège de l’Angleterre d’accorder à ses enfants. Et j’ajoutais : “ Je ne suis pas sans espoir, qu’en adhérant fermement aux principes du gouvernement constitutionnel et en maintenant l’harmonie entre les branches co-ordonnées de la législature, on parviendra avec le temps à corriger ces abus.” Il est un fait de quelque importance, puisqu’il justifie les espérances que j’exprimais à la fin de ce dernier paragraphe, c’est que durant la présente session de la législature provinciale, des questions brûlantes d’intérêt, telles que celles des réserves du clergé et de la tenure seigneuriale, ont été réglées à des conditions qui commandent généralement l’approbation dans le parlement comme au dehors,—et cela, par une administration possédant la confiance du parti conservateur dans la province.

67. J’admets sans difficulté, que vouloir maintenir cette position jointe à l’influence légitime due au gouverneur, c’est offrir l’un des problèmes les plus difficiles qu’il y ait à résoudre, lorsque l’on veut adapter le gouvernement parlementaire au régime colonial, et qu’il est impossible de trop évaluer l’importance qu’il y a à le résoudre d’une manière satisfaisante. Comme le gouvernement et le parlement Impérial évitent toute intervention législative et tout exercice de patronage dans les affaires coloniales, la charge de gouverneur tend à devenir, dans le sens le plus vrai du mot, le lien unique qui relie la mère-patrie à la colonie, et son influence, le seul moyen qui puisse maintenir l’harmonie d’action entre les autorités locales et les autorités Impériales. Ce n’est cependant pas, dans mon humble opinion, en cherchant à étendre le plus qu’il pourra en sa faveur les principes constitutionnels, mais bien au contraire en acceptant franche-

ment les conditions du système parlementaire que le gouverneur pourra avec le plus de certitude établir et étendre cette influence. Placé par sa position au-dessus des luttes de partis—tenant sa charge à des conditions beaucoup moins précaires que les ministres qui l'environnent ne tiennent la leur—n'ayant d'autres intérêts que ceux de la société dont il est appelé à administrer les affaires—son opinion, une fois que toutes les causes de jalousie et soupçons auront disparu, ne peut manquer d'avoir un grand poids dans les conseils de la colonie, pendant qu'il peut se constituer d'une manière toute spéciale le patron des intérêts d'un ordre plus grand et plus élevé—des intérêts par exemple tels que ceux de l'éducation, tels que ceux du développement moral et matériel dans toutes ses branches qui, bien différends en cela des contestations de partis savent réunir au lieu de diviser les membres du corps politique. Vouloir parler de ces influences comme d'une puissance que l'on peut apprécier dans l'administration des affaires publiques, c'est peut-être provoquer l'ironie dans la bouche de cette classe de personnes qui n'ont point de foi, quand on en appelle à d'autres sentiments qu'aux sentiments les plus bas de la nature humaine ; mais ceux qui nourrissent des sentiments plus justes sur l'humanité, et qui ont vu jusqu'à quel point des influences toutes morales savent rectifier le jugement, ne seront point disposés à leur refuser un haut degré d'efficacité.

J'ai, &c.

(Signé,)

ELGIN ET KINCARDINE.

P. S.—Je viens d'apprendre que l'assemblée législative de la Nouvelle Ecosse a, par une majorité de 31 contre 10, passé la loi requise pour donner effet au traité de réciprocité et des pêcheries, en autant que cette province y est concernée, et que le lieutenant-gouverneur l'a sanctionnée au nom de Sa Majesté.

*Copie d'une dépêche du Comte d'Elgin et Kincardine au
très-honorable Sir John Pakington, Bart.*

MAISON DU GOUVERNEMENT,

Québec, 22 décembre, 1852.

SIR :

J'ai eu l'honneur de vous transmettre, avec ma dépêche No. 82, datée le 9 septembre, deux copies des "tableaux du mouvement du commerce et de la navigation de la province du Canada pour 1851," et je vous transmets aujourd'hui le livre bleu, avec une copie imprimée des "comptes de la province," et le rapport du commissaire des travaux publics pour la même année. Ces documents fournissent la preuve la plus satisfaisante du progrès et de la prospérité de la colonie, et justifient entièrement les espérances que j'exprimais à ce sujet dans ma dépêche No. 94, datée le 1 août, 1851, accompagnant le livre bleu de 1850. Pour éviter tout malentendu au sujet du défaut de correspondance entre les sommes portées dans cette dépêche et les mêmes sommes que l'on voit dans les documents imprimés, il est peut-être à propos de dire que, dans ma dépêche, les sommes sont données en sterling de £1-4s. 4d. pour la livre courant, et dans les documents, le plus souvent en argent courant.

2. Les importations, ou principaux articles de marchandises anglaises ou étrangères entrés pour la consommation en Canada, durant l'année expirée le 5 janvier 1852, se montaient en valeur à £4,404,409 0s. 3d., sur lesquels £606,114 5s. ont été prélevés comme droits de douanes ; et les articles déposés dans les magasins d'entrepôt, ce jour là, furent estimés à la valeur de £233,545 15s., sujets à £76,660 2s. 3d. de droit.

Les chiffres correspondants pour l'année précédente sont :

Pour importations	£3,489,466	3	4
Pour droits prélevés.....	506,050	8	6
Marchandises en entrepôts.....	150,709	18	7
Droits payables sur icelles.....	49,871	13	6

Sur les marchandises importées de la Grande-Bretagne pour la consommation il y avait—

En 1851, pour la valeur.....	£2,475,643	14	7
En 1850, "	1,979,161	16	2

Des Etats-Unis—

En 1851.....	1,718,992	17	2
En 1850.....	1,355,108	6	4

Si l'on analyse les tableaux de 1851, on verra que les importations rangées dans la catégorie des "marchandises payant des droits spécifiques et *ad valorem*," et des "marchandises libres," sont celles qui indiquent la balance la plus forte en faveur des

Etats-Unis contre la Grande-Bretagne ; à savoir :—

1. "Marchandises payant des droits spécifiques et *ad valorem*," importées en Canada en 1851 :

De la Grande-Bretagne pour la valeur de £	70,957	18	6
Des Etats-Unis.....	407,360	12	10

2. "Marchandises libres" importées en Canada, en 1851 :

De la Grande-Bretagne.....	£ 60,254	3	10
Des Etats-Unis.....	284,389	16	1

La première classe comprend, entre autres articles, beaucoup d'articles de provenance étrangère tels que le thé, le sucre, le café, qui sont introduits par les Etats-Unis mais qui ne sont point le produit du pays ; car il convient de mentionner que les marchandises sont classifiées comme importations du pays où elles ont été achetées, et par conséquent, lorsqu'elles sont introduites des Etats-Unis, elles sont entrées comme importation de ce pays, à moins qu'elles n'y passent en entrepôt. La seconde classe comprend les livres, les espèces et lingots et une quantité considérable de blé. Il est un fait de quelqu'importance par rapport à la portée qu'il peut avoir sur le libre échange entre le Canada et les Etats-Unis, c'est qu'une aussi grande quantité de blé ait été importée de ce pays en Canada durant l'année 1851.

3. Avant de laisser le sujet des importations il est peut-être à propos de porter à votre attention la preuve que ces tableaux fournissent sur le degré d'extension que, dans certains départements, le commerce des objets manufacturés des Etats-Unis a pris sur nos marchés canadiens. Il retire sans doute quelques avantages du rapprochement des lieux ; mais je suis porté à croire, d'après tout ce que je puis apprendre sur le sujet, que leurs concurrents en Angleterre soutiendraient bien mieux la lutte contre eux s'ils se montraient aussi zélés à se mettre au fait des besoins et des goûts de leurs pratiques.

Durant l'année 1851, il a été importé en Canada, en coton manufacturé :

De la Grande-Bretagne pour la valeur de	£609,281	4	7
Des Etats-Unis.....	192,887	14	1

EN CUIRS.

De la Grande-Bretagne.....	11,140	12	4
Des Etats-Unis.....	32,817	0	8

EN TOILES.

De la Grande-Bretagne.....	84,194	10	7
Des Etats-Unis.....	9,204	4	5

EN SOIERIES.

De la Grande-Bretagne.....	129,009	9	7
Des Etats-Unis.....	29,262	14	7

EN LAINES.

De la Grande-Bretagne.....	486,030	9	3
Des Etats-Unis.....	111,898	12	4

EN MECANISMES.

De la Grande-Bretagne.....	1,410	2	9
Des Etats-Unis.....	33,103	17	6

EN FER ET CLINCAILLERIE.

De la Grande-Bretagne.....	260,467	11	5
Des Etats-Unis.....	118,969	14	9

Néanmoins, les importations de la Grande-Bretagne en Canada pour l'année 1851, ont été évaluées comme je l'ai déjà dit, à £2,475,643 14s. 7d., faisant environ £1 6s. par tête sur toute la population.

4. Les exportations d'articles de produits et manufacturés canadienne, durant l'année expirée le 5 janvier 1852, sont évaluées dans ce rapport à £2,663,983 14s. 2d contre £2,457,886 1s. 1d. d'exportations durant l'année expirée le 5 janvier 1851. Ces sommes restent bien en deçà de la valeur calculée des importations durant le terme correspondant. C'est une chose qui se rencontre cependant constamment dans les tableaux annuels du mouvement du commerce, faits dans la province, ainsi que l'on le voit dans le tableau suivant, qui comprend une période de dix années :

Année.	IMPORTATIONS.			EXPORTATIONS.			
	£	s.	d.	£	s.	d.	
1842	2,127,643	5	8	1,291,213	9	10	La valeur des exportations, pour ces années, est limitée à Montréal et à Québec, vu qu'il n'a été transmis aucun rapport des ports intérieurs.
1843	1,990,115	3	11	1,317,958	14	3	
1844	3,559,767	16	10	1,680,350	6	0	
1845	3,444,925	6	8	2,084,930	6	9	
1846	3,711,633	15	6	1,965,004	9	9	
1847	2,966,870	15	0	2,203,054	3	8	
1848	2,628,584	17	11	2,302,830	17	6	
1849	2,469,130	6	9	2,193,078	0	3	
1850	3,489,466	3	5	2,457,886	1	2	
1851	4,401,409	0	2	2,663,983	14	4	

Tous les ans il est retiré de la Grande-Bretagne et dépensé dans cette province des sommes considérables apportées par le commissariat et par les individus qui reçoivent des revenus d'Angleterre. Il est probable aussi qu'une partie du produit des emprunts obtenus en Angleterre pour les travaux publics dans la province va grossir le montant des importations annuelles. D'ailleurs on peut, avec raison, supposer que les exportateurs donnent la valeur la plus basse aux articles destinés, comme c'est le cas pour une partie croissante tous les ans des exportations du Canada, à des marchés où ils se voient soumis à payer des droits *ad valorem*.

5. Les articles qui figurent le plus sur la liste des articles d'exportation canadienne, sont :

1. Les produits de la forêt.
2. Les produits agricoles—subdivisés dans ces tableaux, en
 - a. Animaux et leurs produits.
 - b. Nourriture végétale.
 - c. Autres produits agricoles.

L'état suivant donne la valeur telle que rapportée des articles exportés durant les années 1850 et 1851 respectivement :

PRODUITS DE LA FORET.

En 1850.	En 1851.
£1,118,411 15 3	£1,245,927 18 5

PRODUITS AGRICOLES.

En 1850.			En 1851.		
a.	£129,518	1 1	£ 182,366	16 5
b.	859,754	4 8	773,916	2 2
c.	11,046	7 2	7,814	1 7
<hr/>			<hr/>		
	£1,000,318	13 2	£964,097	0 2
<hr/>			<hr/>		

Ces chiffres sembleraient indiquer que pour cette période l'exportation des produits de la forêt et des produits agricoles se balance à peu de choses près sous le rapport de la valeur, l'avantage se trouve cependant du côté de la première classe de produits. Quant à ce sujet, il est peut-être bon de mentionner que depuis la réduction des droits, qui eut l'effet de la protection pour les bois canadiens sur les marchés anglais, l'exportation du pin rouge a considérablement diminué pendant que celle du pin blanc a augmenté. Ce fait a engagé le gouvernement à réduire cette année la taxe prélevée sur le pin rouge coupé sur les terres publiques, de manière à l'égaliser avec celle qui est prélevée sur le pin blanc. En sus de ces exportations considérables, il appert d'après les rapports officiels qu'il a été exporté du Canada durant l'année 1851 :

En produits de la mer, pour la valeur de	£51,225	5 6
En produits des mines	17,826	7 5
En objets manufacturés.....	11,327	10 3

6. L'augmentation croissante du revenu provenant des droits de péages prélevés sur les canaux de la province prouvent encore le développement du commerce et des ressources de la colonie ; le tableau suivant l'indique :—

PÉAGES DES CANAUX.

Années.	Recettes brutes.	Revenu net.
1848	£38,214 1 3	£30,259 1 9
1849	46,192 8 3	39,479 13 8
1850	54,059 12 3	45,296 7 8
1851	62,640 3 8	52,545 5 6

On trouve encore un résultat plus frappant si l'on compare la somme du mouvement de la propriété, en fait de denrées, effets et marchandises sur les principaux canaux tels que le canal

Welland, les canaux du St. Laurent et le canal Chambly dans chacune de ces années respectivement :

Tonneaux.	Welland.	St. Laurent.	Chambly.
	Tonneaux.	Tonneaux.	Tonneaux.
1848	307,611½	164,267	18,835
1849	351,596¼	213,153	77,216
1850	399,600	288,103¼	109,040¾
1851	691,627¼	450,400½	110,726¼

7. Il convient peut-être de tâcher, dans cette partie de mon rapport, de donner aussi brièvement que possible quelques renseignements sur les travaux publics qui commencent à rapporter quelques revenus, et pour lesquels la province s'est principalement endettée ; afin, cependant, de faire bien comprendre les remarques que j'ai à faire sur le sujet, il est nécessaire que je commence par dire qu'avant 1849, indépendamment des sommes dépensées sur des travaux très considérables et d'un grand intérêt pour la province, tels que les canaux ci-dessus mentionnés, la législature provinciale avait été dans l'habitude d'approprier annuellement des sommes plus ou moins grandes pour venir en aide aux travaux locaux d'importance secondaire, tels que les chemins et ponts. Ces travaux n'étaient que rarement productifs entre les mains du gouvernement, et le système souffrait d'ailleurs d'autres objections. Il fut donc jugé prudent, pendant cette année-là, de le discontinuer, et il fut passé un acte (12 Vic. chap. 5) autorisant le gouvernement à prendre des mesures pour transférer aux municipalités, corporations locales ou compagnies, à des termes et conditions qui seraient plus tard déterminés, tous les travaux de cette espèce qui se trouvaient entre les mains des autorités de la province.

8. Le coût total des travaux publics en Canada sous le département des travaux publics, classifiés comme travaux productifs et non concernés par les résolutions dont je viens de parler, se montait au 1er. Janvier 1852, à la somme de £2,834, 234 ls. 1d., et le revenu net en provenant pour l'année 1851, avait été de £48,278 0s. 10d.—faisant moins de deux pour cent sur les déboursés. Cette source de revenu, ainsi que je

l'ai déjà dit, augmente cependant graduellement ; et il est d'ailleurs bien évident que le revenu direct provenant de ces travaux n'en représente nullement la valeur pour la province.

9. Comme preuve sur ce point, je puis dire que les canaux du St. Laurent et le canal Welland complètent une navigation intérieure continue depuis le haute marée à Québec jusqu'à Chicago sur le lac Michigan, distance de 1587 milles. La longueur de canal dans cette navigation est de 68½ milles renfermant 550¼ pieds d'écluses. Ces canaux ne sont point tous de la même dimension ; mais des vaisseaux construits de certaine manière et transportant 4,000 barils de farine ou de 350 à 400 tonneaux de fret peuvent y passer. Le canal Erie dans l'état de New-York, qui se trouve la grande voie de communication rivale entre l'ouest, a 363 milles de long avec 688 pieds d'écluses, et ne peut transporter des berges de plus de soixante-et-quinze tonnaux de port. Le canal Chambly est un canal de dimensions plus petites, reliant le lac Champlain avec la rivière Richelieu qui tombe dans le St. Laurent, à Sorel. La circulation sur ce canal a rapidement augmenté comme je l'ai déjà fait voir, jusqu'au commencement de 1852 ; depuis cette époque elle a considérablement souffert de la concurrence que fait un chemin de fer voisin. Il existe quelque part une opinion très prononcée sur l'expédience de construire un canal à vaisseaux depuis un endroit sur la rive sud du St. Laurent vis-à-vis Montréal jusqu'au lac Champlain, et beaucoup de personnes sollicitent encore la construction de semblables travaux au Sault Ste. Marie pour relier le lac Huron avec le lac Supérieur. Le gouvernement ne s'est cependant pas encore engagé dans la construction d'aucun de ces travaux.

10. L'augmentation survenue ces dernières années dans le mouvement des produits sur ces eaux intérieures ne semble cependant pas, ainsi qu'on peut le remarquer, avoir été accompagnée d'une augmentation correspondante dans le commerce des ports de mer. Ci-suit un état du nombre et du tonnage des bâtiments de mer qui ont été entrés en douanes pour l'intérieur ou l'extérieur, aux ports de Québec et de Montréal, dans chacune des six années qui ont précédé 1852 :

	Bâtiments.	Tonnage.
1845	1,699	628,389
1846	1,699	623,791

1847	1,444	542,505
1848	1,350	494,247
1849	1,328	202,513
1850	1,341	485,905
1851	1,469	573,397

Durant les premières années de cette période, pendant que l'acte des céréales de 1843 était en force, le commerce de Québec et de Montréal reçut un nouvel essor par suite de la préférence accordée sur les marchés anglais aux produits transportés par la voie du St. Laurent. Depuis que cette préférence a été retirée, les facilités que le gouvernement des Etats-Unis a accordées au transport en entrepôt à travers son territoire pour tous les articles d'importation et d'exportation canadienne, et la multiplication des chemins de fer qui relie la rive sud du St. Laurent avec les différents points de la côte, ont détourné une grande partie du commerce de ce fleuve des ports de mer canadiens au profit de ceux des Etats-Unis. Comme c'est une question cependant d'une importance considérable pour les intérêts de la province inférieure surtout, il est peut-être à propos d'y voir de plus près dans la vue de constater s'il n'y aurait pas dans la nature de la voie même ou dans la nature du commerce quelque chose qui placerait la route du St.^s Laurent dans une position désavantageuse à lutter avec les autres, pour le commerce des vastes contrées de l'ouest.

11. La navigation intérieure par la voie du St. Laurent partage, avec le canal Erie, le désavantage d'être fermée durant cinq mois de l'année, et ce qui est pire encore, son port de mer a à subir le même inconvénient. Sous tous les autres rapports, cette voie a des avantages indubitables sur sa rivale, pour les dimensions comme pour le peu de longueur des canaux, les facilités de la navigation, la rapidité des transports ou sa susceptibilité à pouvoir accommoder le commerce le plus étendu.

12. Bien plus, les cartes de mercator et le fait que l'on a souvent employé pour le commerce de bois de misérables bâtiments, misérablement conduits, ont contribué à propager une impression exagérée parmi le peuple, sur l'étendue et les périls de la voie océanique du St. Laurent. Pour la question des distances, il n'est pas assez connu que la navigation de Liverpool à Québec, si l'on prend le Détroit de Belle-Isle est de 400 milles, et si l'on prend la direction sud de 100 à 200 milles de plus

courte que de Liverpool à New York ; et que pour les périls, la voie océanique du St. Laurent n'est nullement bien dangereuse pour les bons bâtiments conduits par de bons officiers qui la connaissent, pendant qu'elle est très propre à la navigation des steamers à roues et à hélices, par le fait qu'une grande partie de la navigation d'un continent à l'autre se fait en eaux tranquilles. Ces remarques sur la route seront incomplètes si je n'ajoute que les actes qui ont été récemment passés par la législature locale pour encourager la navigation à la vapeur entre Liverpool et Québec et pour relier Québec et Montréal par un chemin de fer avec les ports de mer en hiver, contribueront puissamment à en développer les ressources.

13 Il est cependant quelques circonstances dépendantes même de la nature du commerce et qui méritent d'être mentionnées dans ce rapport, d'autant plus qu'elles affectent les avantages que possèdent la voie du St. Laurent à maintenir avec succès la concurrence dans le transport des marchandises et des passagers avec toutes les autres routes rivales de l'ouest. Le bois comme je l'ai déjà remarqué, constitue encore le principal article d'exportation du Canada ; et tout le bois destiné aux marchés d'Europe est expédié soit à Québec où il se rend par trains des pays d'en haut, ou à quelque endroit plus bas sur le fleuve. Maintenant le bois est un article d'un poids considérable comparé à sa valeur, et cette circonstance a un certain effet sur le commerce de la marine dans le port ; l'état qui suit pourra peut-être le prouver en faisant voir, comme il le fait, que pendant que tous les bâtiments qui ont fait voile de Québec en 1852, ou sont partis avec des cargaisons, plus de la moitié de ceux qui y sont arrivés sont venus en lest.

Etat indiquant le nombre et le tonnage des bâtiments arrivés et partis du port de Québec en 1852, avec cargaison ou lest.

ARRIVÉS.		
	Bâtiments.	Ton'x.
Avec cargaison.....	560	224,525
En lest.....	671	280,599
PARTIS.		
Avec cargaison.....	1,228	518,580
En lest.....	Aucuns.	Aucuns.

Il est donc plus que probable qu'aussi longtemps que le bois continuera à être expédié sur une grande échelle à Québec, le prix du fret pour l'extérieur aura une tendance à la hausse beaucoup plus considérable dans ce port qu'ailleurs, où le commerce d'importation et d'exportation se balance plus correctement sous le rapport du volume.

14. Les mêmes circonstances qui, cependant contribuent à élever le prix du fret d'exportation, servent à rehausser les avantages de la voie du St. Laurent, connue comme voie ouverte à l'importation. Le système admirable et vaste de nos communications intérieures qui s'étendent depuis Québec jusqu'à plus de 1,500 milles vers l'intérieur du continent, et la certitude qu'il y a d'y trouver du fret, sont de nature à donner à cette route la préférence sur les autres routes rivales pour les transports pondéreux tels que le sel et le fer, et le transport des émigrés qui se destinent vers les vastes régions qui baignent nos grands lacs. Ces avantages ne sont pas encore généralement connus, et ils n'ont pas été appréciés aussi hautement qu'il le méritent. L'état suivant donne le nombre des émigrés qui sont arrivés aux ports de Québec et de New-York respectivement dans chacune des quatre dernières années :

Années.	Québec.	New York.
1849.....	38,494	220,603
1850.....	32,292	212,796
1851.....	41,076	289,601
1852.....	39,176	234,258 jusqu'au 1er Novembre.

Bien qu'il n'y ait point d'augmentation dans le chiffre de l'émigration à Québec dans le cours de l'année courante, c'est un fait intéressant que ce chiffre comprend un nombre extraordinairement grand (7256) d'émigrés étrangers, qui ne sont venus dans ce port qu'attirés par la supériorité de la route qu'il offre. Je suis aussi informé que dans le cours de la dernière saison, un grand nombre de vaisseaux qui avaient transporté des émigrés d'Europe à New York, sont venus en lest de ce port au St. Laurent, à la recherche de fret.

15. Pour terminer le sujet, je joins un état indiquant le nombre et le tonnage des vaisseaux construits à Québec, dans chacune des dites années finissant en 1852.

No. de Vaisseaux. Ton'x.		No. de Vaisseaux. Ton'x.	
1843.....	48 13,785	1848.....	41 19,909
1844.....	48 15,046	1849.....	37 24,396
1845.....	53 26,147	1850.....	45 30,387
1846.....	40 19,764	1851.....	65 41,505
1847.....	70 37,176	1852.....	42 27,856

Il y a bien peu de ports qui offrent autant de facilités que le port de Québec pour la construction des vaisseaux, parce que tous les matériaux nécessaires à cette fin sont à bas prix, que la main-d'œuvre, durant les mois d'hiver au moins, est en abondance et à des prix modérés, et qu'en tout temps il y a du fret d'exportation. Le principal inconvénient qui accompagne l'extension de cette branche d'affaires est la désertion que la grande demande de matelots nécessaires aux bâtiments neufs occasionne parmi les équipages des bâtiments qui arrivent dans le port. Ce système de désertion règne à Québec à un point qui cause bien des plaintes. Le sujet occupe maintenant l'attention du gouvernement qui veut y remédier. On est aussi sur le point d'établir une école de navigation dans l'espérance que l'on pourra inspirer à la jeunesse du pays le goût de la navigation.

16. Avant de passer à d'autres sujets, il est peut-être à propos que je dise ici quelques mots sur les grandes obligations pécuniaires que la province a contractées pour les grandes entreprises de chemins de fer qui sont maintenant en voie de progrès ou en contemplation. A l'époque où le gouvernement adopta la résolution dont j'ai parlé au sujet des travaux d'une nature locale, on exposa avec force et justice que les objections qui existaient indubitablement contre le principe d'accorder l'aide publique pour des travaux de cette nature ne s'appliquaient pas aux travaux de grande importance auxquels s'attachait un intérêt provincial plutôt que local, et qui cependant, dans les circonstances où se trouvait alors la province, étaient évidemment au-dessus des moyens individuels. Dans cette catégorie l'on plaçait une ligne de chemin de fer d'une longueur considérable qui relierait ensemble les parties de la province les plus éloignées les unes des autres et qui devait tourner au

grand profit du commerce en général. Il fut donc convenu que, sous des restrictions et des conditions convenables, l'on pourrait venir en aide à ces entreprises à même les fonds ou le crédit de la province, sans se départir aucunement du principe salubre qui avait été adopté en général pour les travaux d'une nature locale. Il fut décidé cependant que dans la répartition de cette aide, les intérêts financiers de la province seraient protégés avec plus de soins qu'ils ne l'avaient été dans les avances faites pour les travaux locaux. L'acte provincial 12 V. c. 29 (passé en 1849) fut établi sur le principe que des sommes avancées sur le crédit de la province pour aider à des entreprises de cette nature ne devraient jamais aller au-delà de la moitié du montant dépensé sur les travaux, et que toutes les ressources et propriétés de la compagnie seraient engagées pour le remboursement de ces avances et pour le paiement de l'intérêt qui en proviendrait. Dans toutes les entreprises de chemins de fer auxquelles la province a prêté son aide, le même principe a été suivi.

Ces entreprises sont :

1. Le chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique allant du St. Laurent, vis-à-vis Montréal, jusqu'à la ligne frontière où il se relie à un chemin de fer américain qui s'étendra, lorsqu'il sera achevé, jusqu'à Portland dans l'état du Maine ; longueur 126 milles.
2. Le chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron, allant de Toronto au lac Huron ; longueur 90 milles.
3. Le grand chemin de fer occidental de Hamilton à Windsor ; 228 milles.
4. Québec et Richmond ; 100 milles.
5. Le grand tronc de Toronto à Montréal ; 380 milles.
6. Québec et Trois-Pistoles, sur la route qui va aux provinces d'en bas ; 160 milles. La construction des deux dernières lignes a été décidée, par actes passés durant la présente session du parlement provincial.

17. Les rapports du recensement de 1851, que je vous transmets ci-joints, font voir que le développement de la population et des ressources du pays sollicitent ardemment les facilités nouvelles que ces mesures et d'autres projets promettent au commerce intérieur et extérieur de la province. Ces rapports

portent la population totale de la province à 1,842,265 ; 890,261 pour le Bas Canada et 952,904 pour le Haut Canada. Dans le Bas Canada 94,449 personnes sont établies sur des terres et cultivent 3,605,517 acres ou plutôt arpents qui constituent la mesure ordinaire des terres dans le Bas Canada et contiennent environ les six septièmes d'un acre chaque. Dans le Haut Canada, 99,860 personnes sont établies sur des terres et cultivent 3,697,724 acres de terre. Pour certains produits agricoles, tel que le lin et le chanvre et le sucre d'érable, ainsi que pour quelques objets de fabrique domestique, tel que drap et toile foulés, les rapports du Bas Canada surpassent ceux du Haut Canada ; mais pour le blé et les produits agricoles en général la province supérieure surpasse de beaucoup le Bas Canada.

18. On ne peut cependant pas bien apprécier toute la portée de ces résultats statistiques si l'on ne compare ensemble les divers rapports semblables faits à des époques antérieures. Comme les recensements de la province faits à différentes époques l'ont été sous des systèmes différents et avec un degré différent d'exactitude, il n'est guère possible de tirer de cette comparaison des inférences que l'on puisse considérer rigoureusement exactes. On peut cependant obtenir un degré suffisant d'exactitude pour des fins pratiques, et prouver que la province fait des progrès hautement satisfaisants.

19. A commencer d'abord par la population. Lorsque le pays fut cédé à la Grande-Bretagne, la population en était évaluée de 60,000 à 65,000. La population était française ou plutôt canadienne-française, et habitait particulièrement cette partie de la province maintenant appelée Bas-Canada. Depuis cette époque, elle n'a reçu aucune augmentation par l'émigration ; au contraire, la passion d'avancer vers l'Ouest qui domine si universellement dans l'Amérique du Nord, a prévalu jusqu'à un certain point parmi les canadiens-français, et ils se sont en nombre considérable disséminés sur toutes les autres parties du continent. Néanmoins le recensement de 1851 donne 665,528 comme le nombre actuel de la population canadienne-française du Bas-Canada, outre 26,417 qui résident dans la province supérieure : donnant ainsi une augmentation de près de 1,000 par cent dans l'espace de quatre-vingt-dix années, et cela par les causes naturelles seulement. A côté de cette population

en grandit une autre qui comptait en 1851 pour 220,733, composée d'émigrés venant de la Grande-Bretagne et autres pays et de canadiens d'origine non française; ce qui donne pour toute la population de cette section de la province le chiffre de 890,261.

20. Le progrès du Haut Canada en fait de population a encore été plus remarquable. En 1791, date de l'acte constitutionnel, cette population se montait à..... 50,000

En 1811 77,000

1824 151,097

1832 261,060

1842 486,055

1851 952,004

21. Dans l'absence de tout système de taxes locales dans le Bas Canada (car le pouvoir d'imposer la taxe donné aux municipalités par les actes récents n'a été qu'en partie exercé, et la contribution obligatoire pour le soutien des écoles communes n'est pas encore universellement exigée) il est difficile d'obtenir des preuves bien directes du développement de la prospérité dans cette section de la province. Dans le Haut Canada aussi les changements qui sont survenus de temps en temps dans le mode de prélever les cotisations et évaluer les propriétés imposables, rendent encore à cet égard la preuve bien moins concluante qu'elle ne le serait autrement. On peut cependant en recueillir assez dans les rôles de cotisation pour justifier la croyance que le développement de la richesse dans le Haut Canada, pour ces dernières années surtout, n'a pas été moins remarquable que celui de la population.

22. Le premier acte passé pour imposer et prélever les taxes locales dans le Haut Canada le fut en 1793. Il divisait pour les fins de la taxe la population en huit classes, suivant la propriété, exemptant de la taxe tous ceux dont les propriétés valaient moins que £50 courant. La classe la plus élevée sous cet acte comprenait les personnes possédant £400 courant, et plus, et qui étaient taxés à £1 courant par année. Un autre acte fut passé l'année suivante pour ajouter deux classes au haut de cette échelle, et comprendre dans "une liste supérieure." toutes les personnes censées posséder des biens-meubles et immeubles, des marchandises ou effets, pour une valeur de plus de £500 courant.

23. Comme l'on prétendait "que le mode actuel d'imposer la taxe souffrait des inconvénients," il fut, en 1803, passé un acte pour définir les "propriétés imposables," et soumettre chaque espèce de terre à une évaluation fixe et uniforme. En vertu de cet acte les terres en culture furent évaluées à £1 courant par acre, les terres incultes à 1s. courant. Un second acte, qui fut passé en 1807 sur le même sujet, éleva à 2s. courant la valeur des terres incultes pour les fins de la taxe ; et une troisième loi passée en 1819 la porta à 4s. par acre. La taxe fut prélevée jusqu'en 1851, d'après la valeur établie par l'acte mentionné en dernier lieu ; mais en 1849, le bureau d'enregistrement et des statistiques fit rapport que les meilleurs renseignements qu'il avait pu recueillir, après des recherches étendues, le menaient à conclure que les terres en culture dans le Haut Canada, dans les districts ruraux, pouvaient être évaluées en moyenne à £3 10s. 10d. courant par acre, et les terres incultes à £1 9s. 2d. courant. On ne peut probablement pas tirer de ces données des inférences bien précises sur la valeur relative de la propriété aux diverses époques ; mais ces données sont intéressantes sous plus d'un rapport, surtout parce qu'elles font voir à quelle époque reculée cette pratique salubre de la taxe imposée par les localités, même pour leurs besoins privés, s'était déjà établie parmi les coutumes du Haut Canada.

24. Le rôle des cotisations, vu d'une autre manière, jete encore du jour sur la question du développement de la prospérité dans le pays. Les premiers rapports des propriétés imposables du Haut Canada, tels que faits d'après l'acte de 1819, et que j'ai pu me procurer, sont ceux de 1825. Le montant total est évalué pour cette année là

	à £1,854,965	5	0
En 1830.....	à	2,407,618	14 8
En 1835.....	à	3,189,862	14 11
En 1840.....	à	4,608,843	12 0
En 1845.....	à	6,393,630	16 0

Un autre acte (13 et 14 Vict. chap. 67,) fut passé en 1850, pour obliger les autorités municipales à taxer les propriétés à leur juste valeur, et rendre imposables certaines espèces de propriétés qui ne l'étaient pas auparavant. J'ai obtenu des rapports qui, bien que non officiels, sont je pense assez corrects, sur le montant des deux évaluations (celles de 1851 et 1852)

qui ont été faites en vertu de l'acte, et je trouve qu'elles sont comme suit :

La valeur totale de la propriété imposable dans le Haut Canada pour l'année

1851 était de..... £36,252,178 7 0

1852 do 37,695,931 4 8

Pour arriver cependant au chiffre réel de la valeur, il faut, je crois, ajouter 20 pour cent au moins à ces montants.

25. Le recensement des Etats-Unis pour 1850, le dernier qui a été fait, indique une plus grande somme de propriété en proportion de la "population libre;" le chiffre de la population étant de 20,089,909, et la valeur cotisée des biens-meubles et immeubles étant portée à 6,010,207,309 piastres, environ £1,210,000,000, auquel il faut ajouter 20 pour cent pour avoir la valeur réelle. Il faut cependant observer d'abord que l'évaluation aux Etats-Unis est bien plus ancienne dans les habitudes qu'au Canada, et par conséquent on peut croire qu'elle y est faite plus strictement que dans notre pays; et en second lieu, que les classes ouvrières des Etats du sud, qui se montent à 3,179,589 âmes, au lieu de tendre à grossir le chiffre de la population sont jetées comme des bêtes de somme dans la balance des propriétés imposables. En parcourant les rapports du recensement, l'on remarque quelques points très intéressants de comparaison entre le progrès des Etats-Unis et du Canada.

Total de la population libre des Etats-Unis—

En 1840..... 14,582,102

En 1850..... 20,089,909

Augmentation 37.77 pour cent.

Total de la population esclave des Etats-Unis—

En 1840..... 2,487,358

En 1850..... 3,179,587

Augmentation 27.81 pour cent.

Total de la population du Canada—

En 1841..... 1,156,139

En 1851..... 1,842,265

Augmentation 59.34 pour cent.

Total de la population du Haut Canada—

En 1841..... 465,357

En 1851..... 952,004

Augmentation 104.57 pour cent.

Récolte de blé, Haut Canada—

	Boisseaux.	A chaque habitant.
En 1841.....	3,321,991	6.60
En 1847.....	7,558,773	10.45
En 1851.....	12,692,852	13.33

presque quadruplé en dix ans.

Récolte de blé, Bas Canada—

	Minots.	A chaque habitant.
En 1843.....	942,835	1.36
En 1851.....	3,075,868	3.46

Le minot est d'environ un douzième de plus que le boisseau.

Récolte de blé, Etats-Unis—

	Boisseaux.	A chaque habitant.
En 1850.....	100,479,150	4.33

Valeur des importations des marchandises anglaises en Canada—

	Importations britanniques.	Population.
En 1851	£2,475,643 14 7	1,842,265
	Environ £1 6s. par tête.	

Valeur des importations des marchandises anglaises dans les Etats-Unis—

	Importations britanniques.	Population.
En 1850	75,159,424 dollars.	23,246,301
	Environ 13s. par tête.	

Les importations anglaises dans les Etats-Unis se sont montées en 1851, à 93,847,886 piastres, faisant environ 16s. par tête sur le chiffre de la population.

26. Cependant pour revenir un moment de cette digression au point le plus immédiatement en rapport avec ce sujet—la propriété imposable du Haut Canada—(et en le faisant je me crois tenu de dire que je ne pense pas que l'on puisse beaucoup compter sur des états semblables à ceux qui sont mentionnés plus haut, d'autant plus que les données sur lesquelles les évaluations et les estimations sont faites dans différents pays ne sont pas toujours uniformes,) il est important de constater la somme des charges qui pèsent sur ces propriétés pour les fins municipales. Les meilleurs renseignements que je puisse obtenir sur ce point me portent à croire que dans le moment ces charges ne dépassent point en tout la somme de £572,115 12s. 4d. L'acte 12 Vic. chap. 81, passé en 1849 contenait des dis-

positions rigoureuses pour protéger les créanciers des municipalités et pour régler et restreindre dans les municipalités le pouvoir de créer de nouvelles dettes. L'acte de cette session qui pourvoit à la création d'un fonds d'emprunt municipal pour le Haut Canada, (16 Vic. chap. 22) a le même objet en vue. Il est à espérer qu'avec ces moyens, l'on arrêtera cette tendance que certaines localités ont à encourir des dettes extravagantes et excessives, tandis que le crédit des corporations municipales du Haut Canada se trouvera assis sur une base inébranlable, et sera rendu à ses fins légitimes.

27. Pendant que la prospérité matérielle de la province se développe ainsi, ses intérêts moraux et intellectuels ne sont pas négligés; indépendamment des réserves du clergé—des dîmes prélevées dans le Bas Canada sur la population catholique romaine et pour des fins catholiques romaines—et des diverses dotations et octrois spéciaux faits aux institutions collégiales, écoles normales et autres établissements de même nature dans les deux sections de la province, il est annuellement réservé sur les fonds publics une somme de £41,095 17s. 10d., qui sont divisés pour les besoins des écoles communes entre le Haut et le Bas Canada, suivant la population respective des provinces. Chaque municipalité d'école pour avoir droit à une part dans ce fonds doit prélever un montant égal au moins par voie de taxation locale. Dans le Haut Canada les sommes ainsi prélevées excèdent de beaucoup le minimum exigé. Les rapports de 1851 font voir que, dans cette section de la province, il y avait 3,001 écoles communes en opération pour cette année là; que 168,159 enfants les fréquentaient, et que le montant total des sommes appropriées aux salaires des instituteurs et à la construction et aux réparations des maisons d'écoles était de £98,226 15s. 7d., dont £20,547 18s. 11d. venaient de l'octroi parlementaire, et la balance des taxes et cotisations locales imposées par les syndics d'écoles. Dans le Bas Canada, où la taxe directe est particulièrement odieuse, cette taxe locale fut déclarée obligatoire, et pendant quelque temps il en résulta des difficultés. Cependant, le peuple dans cette partie de la province se réconcilie généralement à une taxe dont il retire des avantages si sensibles, et le système des écoles communes fait encore parmi eux des progrès satisfaisants.

28. La distinction entre les affaires civiles et ecclésiastiques dans cette province est si absolue et le nombre des dénominations religieuses dans le Haut Canada est si grand, qu'il est difficile de donner des renseignements précis sur la condition des ressources offertes aux besoins religieux de la société. L'état suivant est assez correct, je crois :

Diocèses de l'église d'Angleterre, trois ; membres du clergé, 243 ; population, 268,592.

Diocèses de l'église de Rome, sept ; membres du clergé, 543 ; population, 914,571.

Membres du clergé de toutes dénominations dans le Bas Canada, 641 ; population, 892,261. Haut Canada, 869 ; population, 952,004.

Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, l'on trouve des renseignements bien précieux dans les excellentes lectures du révérend M. Little, sur le progrès et l'avenir du Canada ; j'ai eu l'honneur de vous en transmettre copie dans ma dépêche du 15 Avril, No. 35. Ci-suit un état de la manière dont a été approprié le fonds des Réserves du Clergé en 1851 :

Eglise d'Angleterre, Haut Canada, £10,394 5s. 11d.

Eglise d'Angleterre, Bas Canada, £1,786 15s. 0d.

Eglise d'Ecosse, Haut Canada, £5,847 16s. 7d.

Eglise d'Ecosse, Bas Canada, £893 7s. 5d.

Synode Uni de l'église Presbytérienne, Haut Canada, £461 18s. 4d.

Eglise Catholique Romaine, Haut Canada, £1,369 17s. 3d.

Méthodistes Wesleyens, Haut Canada, £639 5s. 0d.

Comme il existe des impressions bien erronées en général sur la sévérité du climat du Canada, il n'est peut-être pas inutile que je rappelle ici le fait que bien que la moyenne annuelle du thermomètre soit indubitablement très élevée dans les districts de l'est de la province, les grands lacs qui couvrent une superficie totale de 91,860 milles carrés, tempèrent considérablement les extrêmes de la chaleur et du froid, dans les districts ouest, et augmentent l'humidité de l'atmosphère, rendant ainsi le climat particulièrement favorable à la culture des céréales.

Le tableau suivant donne le maximum et le minimum moyen de la température, avec la série des différents mois de l'année, tel qu'observé à Toronto, à l'observatoire de Sa Majesté. La moyenne est pour onze années, de 1840 à 1850, inclusivement.

	Moyenne.	Maximum.	Minimum.	Série.
Janvier.....	24·67	45·53	4·41	49·74
Février.....	24·14	46·35	4·37	50·72
Mars.....	30·83	53·31	7·59	45·92
Avril.....	42·17	71·44	17·96	53·48
Mai.....	51·84	76·76	28·82	47·94
Juin.....	61·42	76·44	35·72	40·72
Juillet.....	66·54	88·11	44·05	44·06
Août.....	65·76	83·98	45·02	38·95
Septembre.....	57·11	80·19	32·07	42·12
Octobre.....	44·50	66·10	22·17	44·30
Novembre.....	36·57	57·03	13·33	43·60
Décembre.....	27·18	45·25	3·52	46·27

Moyenne annuelle, 44·39.

Le climat de Toronto est de beaucoup plus doux que celui des autres lieux de même latitude, situés à l'est et à l'ouest des grands lacs et à une distance qui les éloigne de leur influence. Un pamphlet très utile a été publié sur le sujet par M. Henry Youle Hind, maître de mathématique et professeur de chimie et d'histoire naturelle à l'école normale de la province, à Toronto, sous le titre de "*A Comparative View of the Climate of Western Canada, considered in relation to its Influence upon Agriculture.*"

30. Comme les communications postales n'exercent pas une influence médiocre sur les intérêts sociaux et intellectuels de la société, je terminerai mon rapport par quelques remarques sur la condition de ce département qui a été transféré à la direction des autorités provinciales, dans le mois d'avril, 1851. A l'époque de ce changement de direction l'on substitua le taux de port uniforme de 3d. courant (environ 2½d., par demie once, à l'ancien taux qui variait suivant la distance et qui se montait en moyenne à 9d. courant (environ 7½d.) par demie once sur toutes lettres passant par le bureau. Les rapports du département indiquent que dans l'année expirée le 5 avril, 1852, la malle a parcouru une distance de 2,931,375 milles—augmentation de 444,360 milles sur l'année précédente, et qu'il a été établi 243 nouveaux bureaux de poste. Le revenu brut des frais de poste pour la première année des taux réduits a été de £59,004 11s. 10d., celui de l'année précédente ayant été de £77,097 10s. 8d. Ce revenu a été de £9,362 0s. 11d. de

moins que les dépenses ; mais il est estimé qu'une somme de £3,287 13s. 5d. suffira pour combler le déficit de la présente année.

31. La condition des sauvages en Canada mérite d'être mentionnée dans ce rapport. La législature et le gouvernement de la province ont toujours été bien disposés à leur égard. A mesure que les circonstances l'ont exigé, il a été passé des lois dans le but de les protéger ; et l'on n'a pas eu recours ici pour les forcer à reculer devant le progrès de la race blanche à ces mesures de violence et de fraude qui ont été adoptées dans d'autres pays. Les sauvages de la province supérieure cependant, ceux au moins qui habitent des contrées établies, sont, sous plusieurs rapports, plus favorablement placés que ceux de la province inférieure. Ils ont toujours été censés posséder certains droits territoriaux dont l'acquisition est devenue le sujet de négociation, à mesure que les établissements et la population se sont avancés.

En retour de la cession formelle qu'ils ont faite de leurs terres à la couronne, ils ont reçu compensation sous forme d'annuités, et il leur a été permis de se réserver de bonnes étendues de terres pour leurs propres besoins ou qu'ils ont pu vendre à leur propre profit. Les sauvages de la province inférieure au contraire n'ont aucun moyens (excepté une ou deux seigneuries de peu d'importance,) saufs les présents annuels qu'ils doivent à la générosité du gouvernement anglais. Pour remédier en partie à cet inconvénient, le parlement provincial en 1851 passa un acte (14 et 15 Vict. chap. 106,) réservant pour leur usage une étendue considérable de terres et une somme de £921 13s. 4½d. par année. Dans le Haut Canada on porte à 7,500 environ en chiffres ronds le nombre des sauvages établis dans les district habités ; et à environ 3,000 ceux qui résident dans les districts non habités. Dans le Bas Canada, cette même population peut être portée à 3,500 et 2,000 respectivement. Il n'est pas facile de constater d'une manière précise le nombre de ceux qui résident dans les districts non établis, et il est à craindre que ce nombre va en diminuant. La population sauvage, dans les districts établis, semble être généralement stationnaire ou fait peut-être quelque progrès. Elle fait aussi, mais à des degrés différents, quelque progrès

en fait de civilisation. J'espère cependant que les écoles d'industrie ouvertes aux jeunes gens et sur lesquelles j'appelais l'attention du comte Grey dans ma dépêche du 31 janvier 1849, No. 19, seront d'une grande utilité sous ce rapport.

32. Avant de terminer ce rapport, je pense qu'il est juste d'offrir quelques remarques au sujet de la dette, des dépenses et du revenu de la province.

Cette partie de la dette publique de la province qui a été contractée pour exécuter des travaux de nature productive que le gouvernement se propose de retenir sous son contrôle, se monte, ainsi que je l'ai déjà dit, à £2,834,234 1s. 1d. ; sur ce montant £1,500,000, ont été empruntés sur la garantie du gouvernement anglais et portent un intérêt de quatre pour cent. A la fin de 1851, le capital placé dans le fonds d'amortissement destiné au rachat de cet emprunt, ainsi qu'on le voit par la dépêche du comte Grey, à moi adressée le 22 janvier 1852, No. 682, se montait à £119,884 0s. 10d. ; depuis cette époque il y a été ajouté diverses sommes se montant à £180,000. Les autres dettes de la province se montent à £890,166 2s. 6d., et se trouvent en partie représentées par les travaux locaux qui conformément à la pratique adoptée en 1849 sont graduellement vendus, et portent à 3,659,146 15s. 1d., le montant total de la dette de la province. En dehors et en sus de cette dette sont les charges que la province a assumées et continue à assumer pour la confection de certains chemins de fer. J'ai déjà dit les conditions auxquelles ces avances sont faites ; et il n'est nullement probable qu'elles deviennent jamais une charge sur le trésor de la province.

Le montant total des dépenses de la province pour l'année 1851, se montaient à £521,643 11s. 2d., y comprenant—

L'intérêt sur la dette publique..	£183,749	7	0
Fonds d'amortissement.....	60,000	0	0
Dépenses de la législature.....	39,128	18	9
Education.....	54,380	4	0
Sociétés d'agriculture.....	10,617	4	2
Hôpitaux.....	14,447	4	1
Annuités des sauvages.....	6,373	19	5

Laissant pour frais d'administration proprement dits, y compris les dépenses du gouvernement civil, l'administration de la justice, le pénitencier, la milice, les pensions et une variété

d'autres charges diverses, une somme de £152,946 13s. 1d., environ 1s. 8d. par tête sur la population, somme que l'on ne peut pas considérer comme excessive ; car si l'on compare ces dépenses en Canada avec celles de certains Etats de l'Union, on ne doit point perdre de vue qu'ici l'on paie à même le revenu de la province un grand nombre de dépenses qui, dans les Etats-Unis, sont portées contre le fonds du gouvernement fédéral ou des municipalités.

34. Le Revenu pour la même période était de £692,206 4s. 9d. comprenant :

1. Le revenu des douanes se montant, déduction faite des droits remis et des frais de collection qui sont d'environ cinq pour cent sur toutes les recettes, à £578,843 2s. 9d.
2. Le revenu des droits d'accise provenant principalement de la taxe sur les distilleries, licences de magasin vendant des spiritueux, licences de colporteurs ou regrattiers, et licences d'encanteurs, rapportant en 1851, déduction faites des frais de collection (environ douze pour cent sur le tout) £16,586 17s. 3d.
3. Le revenu territorial comprenant les rentes de traverses et le produit des terres et forêts publiques se montant en 1851, à

£61,080 3s. 7d. revenu brut.

£16,406 10s. 10d. revenu net.

La grande différence que l'on remarque entre le revenu brut et le revenu net, dans ce cas, peut s'attribuer en partie à la nature nécessairement dispendieuse des devoirs attachés au département et en partie au rachat de terre et de scrip de milice que l'on reçoit comme paiement des terres de la couronne. C'est ainsi qu'en 1851 il a été racheté pour £31,395 14s. 2d. de ce scrip. Afin de rendre ce point plus clair il est peut-être bon de mentionner que par un acte de la province, passé en 1841, (4 et 5 Vic. chap. 100,) l'on a mis fin aux octrois gratuits des terres dans cette province (à l'exception cependant de l'octroi de 50 acres accordés à ceux qui s'établissent dans les environs des chemins publics dans les nouveaux établissements.) Les personnes qui avaient à réclamer des terres (ces personnes se trouvèrent géné-

ralement les loyaux de l'E. U. des miliciens et des pensionnaires militaires,) dûrent se présenter avant le 1er janvier 1843, et si elles pouvaient prouver leur réclamations, elles recevaient un scrip sur le pied de 4s. par acre pour leurs réclamations. Ce scrip était reçu comme argent comptant dans les ventes des terres de la couronne ; par un acte passé en 1849 (12 Vic. chap. 31) le temps fixé pour présenter ces réclamations fut prolongé ; mais aujourd'hui il n'est plus émis de scrip. Le montant total émis en vertu de ces actes est d'environ £190,000, dont plus de £170,000 ont été rachetés—reduisant ainsi d'autant la dette publique de la province.

4. Le revenu provenant des phares et droits de tonnage.....	£	770	8	4
5. Le revenu provenant d'une taxe sur les billets de banque émis.....		13,012	18	3
6. Le revenu provenant des travaux publics, y compris l'intérêt sur le prix d'achat de certains travaux vendus par le gouvernement.....		53,432	0	10
7. Les amendes de milice.....		6	13	7
8. Les amendes et confiscations.....		1,121	1	11
9. Le revenu casuel, y compris certains honoraires, intérêts sur deniers déposés dans les banques et autres recettes diverses..		9,154	12	9
10. Honoraires de justice, versés en fonds...		3,330	18	2
Le résultat général étant pour—				
Revenu.....		692,206	4	6
Dépenses.....		521,634	11	2
indiquant dans les transactions financières de l'année un excédant du revenu sur les recettes, se montant à.....		170,562	13	7
35. Les états qui précèdent sont soumis avec l'espoir qu'ils pourront jeter quelque jour sur l'état actuel et sur l'avenir de cette partie intéressante de nos concitoyens, qui, sous la protection de la Grande-Bretagne et dans la jouissance d'institutions britanniques, grandissent dans le voisinage immédiat des Etats-Unis, avec une rapidité qui n'est peut-être pas aussi				

fastueuse et bruyante que celle de la république voisine, mais qui peut cependant lui être comparée avec avantage.

J'ai, etc.

(Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

Au très-honorable
Sir JOHN S. PAKINGTON, Bart.
etc. etc. etc.

*Copie d'une dépêche du Comte d'ELGIN et KINCARDINE à Sa
Grâce le Duc de NEWCASTLE.*

[No. 58.]

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 16 Aout, 1853.

MILORD DUC,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le livre bleu pour 1852, et deux volumes imprimés contenant respectivement les comptes publics de la province et le tableau du mouvement du commerce et de la navigation, pour la même année.

2. Dans ma dépêche à Sir John Pakington, No. 116, datée le 22 décembre 1852, et accompagnant le livre bleu pour 1851, j'ai cherché à donner, avec autant de détails et d'exactitude que je le pouvais dans un document de cette nature, l'exposé de la condition et de l'avenir de la colonie à cette époque, et de l'effet que la législation récemment adoptée, tant dans le parlement impérial que dans le parlement provincial, pouvait avoir sur ses intérêts moraux et matériels; il est donc inutile pour moi dans le moment de revenir sur le même sujet. Je n'ai qu'à examiner jusqu'à quel point l'expérience d'une année de plus peut avoir modifié les conclusions auxquelles j'en étais venu.

3. La valeur des importations en Canada pour l'année expirée le 5 janvier 1853, est portée à £4,168,457 8s. 5d. contre £4,404,409 0s. 3d. pour l'année précédente. Ici il y a donc diminution, bien que ce ne soit pas pour un fort montant; et c'est de cette diminution qu'il est convenable de rechercher la cause.

4. Si l'on examine bien les tableaux qui accompagnent cette dépêche, on verra qu'une partie considérable de la réduction en question s'est opérée dans les articles de marchandises qui sont classifiés comme marchandises libres et dont la valeur totale en 1851 était de £373,058 11s. 10d., et en 1852, de £256,407 16s. 8d. Parmi les articles de marchandises compris dans cette catégorie et dont l'importation a subi une diminution en 1852, se trouvent les approvisionnements militaires,—le blé dont je mentionnais spécialement l'importation considérable des Etats-Unis en 1851, dans le second paragraphe de ma dépêche à Sir John Pakington, sous le N^o. 116, à la date du 22 décembre dernier,—et les espèces et lingots qui, dans les importations de 1851, représentent une somme de £90,397 2s. 8d, mais qui sont entièrement omis dans les tableaux de 1852. Ces circonstances peuvent en quelque sorte expliquer le fait que la diminution dans les importations de l'année n'a pas été accompagnée d'une diminution correspondante dans le revenu des douanes, puisque ce revenu était :

En 1851.....	{ Brut.....	£606,114	5	2
	{ Net.....	577,158	15	8
En 1852.....	{ Brut.....	607,613	18	11
	{ Net.....	579,964	1	10

5. Quant aux articles soumis aux droits, il paraît y avoir eu une diminution dans les cotons qui, en 1851, ont été importés pour le montant de £802,492 15s. 11d., et en 1852 pour le montant de £636,321 17s. 8d. Dans les laines, toiles et beaucoup d'autres fabrications, il y a eu d'un autre côté augmentation pour cette dernière année sur la première ; mais en somme, je suis porté à croire que les marchands qui importent ont été tout particulièrement prudents dans leurs opérations de 1852, à la vue de l'accroissement rapide et considérable des importations annuelles, qui de £2,468,130 6s. 9d. qu'elles avaient été en 1849 s'étaient élevées à £4,400,409 0s. 2d. en 1851.

6. Cependant, dans la vue de constater si cette réaction, survenue en 1852, dans le chiffre progressant avec rapidité des importations canadiennes était ou n'était pas due à des causes qui pouvaient être permanentes de leur nature, je fis préparer des états indiquant les sommes et valeurs comparatives des importations des six premiers mois de 1852 et de 1853 respectivement. On voit par ces états que les importations de la

province, durant les six mois expirés le 5 juillet 1852, se montèrent en valeur à £1,782,464 13s. 11d., et durant les six mois expirés le 5 juillet 1853, à £2,811,970 10s. 1d., faisant une augmentation de plus de 50 pour cent dans la dernière période sur la première. Je ferai encore remarquer que l'importation des articles qui payent un droit *ad valorem* de 12½ pour cent, et dans lesquels se trouvent compris les cotons et autres fabrications, s'est portée de £1,498,096 19s. 2d qu'elle était dans les premiers six mois de 1852, à £1,910,055 17s. 3d., qu'elle a été durant la même période de 1853.

7. Les exportations de l'année 1852 ont excédé celles de l'année précédente.

Total de la valeur des exportations en 1852.	
Des ports de mer.....	£1,602,290 3 11
Des ports intérieurs.....	1,285,923 15 4

£2,888,214 0 0

Contre..... £2,663,983 14 0

pour 1851. Ou bien, en ajoutant dans l'un et l'autre cas 20 pour cent à la valeur des exportations des ports intérieurs, pour se rapprocher de la valeur réelle :

Grand total des exportations en	
1852.....	£3,145,598 14 3
1851.....	2,837,785 9 11

8. Dans cet état des exportations se trouve comprise la valeur des vaisseaux construits à Québec dans chacune des années en question. Elle est évalué pour

1851 à.....	£342,369 16 6
1852.....	215,835 12 3

l'évaluation de la première année se trouvant ainsi excéder de beaucoup celle de la dernière. Mais il est convenable de dire que d'après les informations que j'ai reçues, j'ai toute raison de croire que les états de l'année courante, lorsqu'elle sera terminée, indiqueront pour 1853 une augmentation considérable sur 1852, dans le nombre de vaisseaux construits à Québec.

9. Les tableaux transmis ci-joint donnent l'état suivant du commerce du Canada avec les pays ci-dessous mentionnés pour l'année 1852.

—	Exportations.			Importations.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Grande-Bretagne	1,388,390	.5	8	2,192,698	9	7
Colonies de l'Amérique Britannique.....	166,877	18	4	98,826	3	9
Indes Occidentales Britan- niques.....	2,868	15	5	1,050	19	0
Etats-Unis.....	1,291,340	1	8	1,741,991	15	4
Autres pays.....	38,731	18	2	133,890	0	0

Cependant, quant au commerce avec les Etats Unis, il faut remarquer qu'il consiste en grande partie des deux côtés en marchandises qui traversent le pays en transit. Les importations des Etats-Unis comprennent une grande quantité de thé, de sucre des Indes Occidentales, et d'autres articles non indigènes, et les exportations qui s'y font comprennent, entre autres choses, la nourriture végétale, pour la valeur de £654,711 9s. 6d.

10. Le produit des droits de péages sur les canaux de la province qui était

en 1851 de	{	Brut.....	£62,640	3	8
		Net.....	52,545	5	6
était en 1852 de	{	Brut....	69,536	3	7
		Net.....	57,034	17	4

et le mouvement total de la propriété sur les canaux était en tonneaux :

—	Welland.	St. Laurent.	Chambly.
1851	691,627 $\frac{1}{4}$	450,400 $\frac{1}{2}$	110,726 $\frac{3}{4}$
1852	743,060	492,575	87,514

La diminution dans la circulation qui se faisait sur le canal Chambly est probablement due à la concurrence effectuée par les chemins de fer récemment ouverts au commerce, et qui ouvrent une voie de communication directe de Montréal aux Etats-Unis.

11. La proportion de l'augmentation dans le mouvement total de la propriété sur ces canaux en 1852, telle que comparée avec celle de 1848, paraît être comme suit :

Welland.....	131.5
St. Laurent.....	199.8
Chambly.....	364.6

Aussi, bien que la circulation sur le canal Chambly ait diminué en 1852, la proportion dont elle a augmenté pendant un plus long espace de temps est encore plus élevée que celle des autres canaux. Cette augmentation rapide est due à la grande demande du bois de sciage du Canada originée dans ces dernières années aux Etats-Unis.

12. Le nombre et le tonnage des vaisseaux de la mer qui sont entrés dans les ports de Québec et de Montréal, ont été

En 1851.....	1,469 vaisseaux....	573,397 ton'x.
En 1852.....	1,332 "	528,738 "

Et sur ces chiffres on voit comme vaisseaux étrangers appartenant aux pays ci-dessous mentionnés :

Pays.	1851.		1852.	
	Nombre.	Ton'x.	Nombre.	Ton'x.
Brême.....	—	—	1	134
Mecklenbourg. ...	2	478	2	469
Norvège.....	47	17,640	58	21,541
Prusse.....	21	7,667	32	10,314
Hambourg	—	—	1	599
Portugal.....	—	—	6	1,019
Suède.....	3	989	3	979
Etats-Unis.....	35	20,062	73	36,354
Hanovre.....	1	212	—	—
Russie.....	8	366	—	—
Total.....	117	57,716	176	71,409

13. Le revenu de la province du Canada pour l'année 1852 a été de £723,724 7s. 5d. ; les dépenses, y compris l'intérêt sur ladette publique et le fonds d'amortissement, ont été de £535,171 6s. 7d.

14. Avant de terminer ce rapport, j'offrirai, avec la permission de votre Grâce, quelques remarques sur deux districts, que j'ai visités dans la province, depuis la clôture de la session du parlement, et qui, pour n'être point sur la ligne des grandes voies de communication, n'en possèdent pas moins un caractère digne du plus profond intérêt.

15. De ces deux districts, celui que j'ai visité le premier est situé au sud du St. Laurent, à environ soixante milles de Québec. L'or que l'on a découvert en divers endroits de ce district, et plus particulièrement dans le lit et sur les bords de quelques-uns des petits cours d'eau qui se déchargent dans la rivière Chaudière, a beaucoup occupé l'attention publique dans ces dernières années. La formation géologique dans laquelle cet or a été trouvé est considérée comme le prolongement des montagnes vertes du Vermont et les stratifications ont beaucoup d'analogie avec celles qui traversent la Virginie, les Carolines et d'autres états du sud, où l'on a, par intervalle, trouvé l'or à l'état de veines et dans les dépôts d'alluvion. L'exploitation de ce minerai n'a été jusqu'ici faite dans ce district que sur une bien petite échelle par des compagnies qui ont employé des hommes à gages; et, pour des raisons qui sont bien évidentes, il est difficile sous ces circonstances de constater le produit de cette exploitation. Dans tous les cas, l'encouragement que les compagnies ont rencontré a été assez grand pour les engager, après une expérience de deux ou trois années, à continuer leurs opérations. Je n'ai pu visiter les exploitations les plus productives, mais il a été retiré en ma présence une quantité considérable d'or du gravier pris sur la rive d'un petit cours d'eau appelé Rivière des Plantes, qui tombe dans la Chaudière. Je n'oserais point dire si l'exploitation des mines d'or dans le Bas Canada peut devenir quelque peu productive, et si, dans le cas où elle le deviendrait, ce serait à l'avantage de la province, mais l'on ne peut point douter que ce riche métal se trouve en quantités vraiment appréciables dans le district que j'ai visité et dans un pays étendu qui sort de ses limites.

16. On peut vraiment se demander si la principale richesse minérale des townships du Bas Canada se trouvera bien dans les dépôts aurifères. Le minerai de cuivre, le fer spéculaire magnétique et oxidulé et d'autres substances susceptibles d'applications utiles se trouvent aussi dans la région que je

viens de nommer; et bien que je ne sois pas disposé à formuler des opinions spéculatives dans un document qui ne doit contenir que ce qui peut être susceptible de preuve, je me crois tenu de dire, cependant, que des personnes que je considère comme formant une haute autorité, m'ont dit à ce sujet des choses qui semblent faire espérer qu'à une époque qui n'est pas éloignée, quelques-unes de ces substances seront exploitées avec profit.

17. J'ai ensuite visité le district qui, dans le moment, fait probablement plus qu'aucune autre partie du pays pour mettre le Canada en état de se porter comme acheteur sur les marchés étrangers. Dans mon dernier rapport je mentionnais le fait que les tableaux de 1850 et 1851 faisaient voir que dans ces années les exportations du bois de construction et des produits agricoles pour la province se balançaient presque sous le rapport de la valeur; les tableaux de 1852 donnent un semblable résultat. Les produits de la forêt exportés durant cette année se montent à £1,351,713 9s. 7d., et les produits agricoles, y compris "les animaux et leurs produits," "la nourriture végétale" et "autres produits agricoles," à la somme de £1,214,214 3s. 10d. Sur la somme immense de richesses que représentent les produits de la forêt dans ces chiffres, la vallée de l'Outaouais contribue pour une partie considérable et toujours croissante.

18. Ce pays important a emprunté le nom, sous lequel il est connu dans le langage populaire, à la grande rivière qui l'arrose et qui, bien que tributaire simplement du St. Laurent, est la plus belle rivière qui coule sans interruption de sa source à son embouchure, dans tous les domaines de Sa Majesté. Elle égoutte un superficie de 80,000 milles carrés et reçoit à différents points de son cours les eaux de cours d'eau dont quelques-uns égalent en grandeur les principales rivières de la Grande-Bretagne. Ces cours d'eau ouvrent à la hache du bûcheron les forêts presque inépuisables de pins dont cette région est couverte et offrent pour les produits autant de moyens faciles de transport. De simples particuliers dépensent des sommes considérables à améliorer ces avantages naturels. Le parlement dans sa dernière session a voté £50,000 courant pour enlever certains obstacles qui entravaient la navigation

de la partie supérieure de l'Outaouais, en construisant un canal à l'endroit où la rivière est maintenant embarassée de rapides.

19. D'après la nature même de ses transactions, le commerce de bois tombe nécessairement, pour une grande partie, entre les mains de capitalistes qui emploient un grand nombre d'hommes dans des endroits éloignés des marchés et qui, partant, se trouvent obligés de faire des avances considérables tant pour nourrir leurs hommes et leur fournir les choses nécessaires, que pour construire les glissoires et faire les travaux propres à faciliter le flottage des bois, dans les cours d'eau et les rivières. Plusieurs milliers d'hommes sont ainsi employés durant l'hiver dans ces forêts éloignées, à préparer le bois qui se transporte, dans l'été en trains ou en bateaux s'il est scié, à Québec quand il est destiné pour l'Angleterre, et dans la rivière Richelieu quand il est envoyé aux Etats-Unis. Il est un fait bien intéressant, tant au point de vue hygiénique qu'au point de vue moral, c'est que depuis ces quelques dernières années, les liqueurs fortes ont été rigoureusement exclues de la plupart des chantiers, comme on appelle les cabanes des bûcherons dans ces régions éloignées ; et que malgré les froids en hiver et l'humidité dans le printemps auxquels ces hommes sont exposés, l'expérience a parfaitement bien réussi.

20. L'effet que le commerce de bois a eu sur l'établissement des terres est un sujet bien digne de remarques. Le cultivateur qui veut arracher à la nature quelques acres de terre dans les pays nouveaux s'aperçoit généralement que chaque pas qu'il fait en avant dans le désert a non-seulement l'effet d'augmenter le prix de ce qu'il a à acheter, en l'éloignant du centre du commerce et de la civilisation, mais encore a l'effet de diminuer le prix de ce qu'il a à vendre. Il n'en est cependant pas ainsi du cultivateur qui suit la hache du bûcheron. Il trouve au contraire dans les besoins de ce dernier un marché toujours ouvert pour tous ses produits, à un prix qui non-seulement est égal à celui qu'il peut avoir sur les marchés ordinaires, mais à un prix qui couvre le coût du transport depuis ces marchés jusqu'aux lieux où le bois se fait. Ces circonstances ont, sans doute, contribué puissamment à l'établissement de ces districts, et poussent la population vers une partie du pays qui, sans ces motifs d'encouragement, resterait probablement longtemps inhabitée.

21. Le pays de l'Outaouais, à part ses ressources en bois de construction et en pouvoirs d'eau et son immense étendue de terres fertiles, est considéré comme bien riche en minéraux qui, probablement, ne seront point longtemps sans être exploités. Il est encore digne de remarques que c'est par l'Outaouais, le Mattawa, le Lac Nipissing et la Rivière des Français, que les européens pénétrèrent d'abord dans l'ouest. En 1615, Champlain suivit cette route jusqu'au Lac Nipissing, et de là jusqu'à cette mer intérieure vaste et tranquille à laquelle il donna le beau nom de Mer Douce. Le Père Récollet, Le Caron, porta l'évangile aux tribus sauvages sur cette même route, et fut bientôt suivi des missionnaires jésuites dont les souffrances et les travaux constituent l'âge vraiment héroïque des annales américaines. Cette route a cependant été en grande partie abandonnée depuis quelque temps pour celle du St. Laurent et des lacs. Cependant la distance de Montréal à la Baie Georgienne, immédiatement à l'entrée du lac Michigan, se trouve *viâ* l'Outaouais, n'avoir qu'environ 400 milles contre plus de 1,000 milles *viâ* le St. Laurent. Depuis cet endroit jusqu'au Sault Ste. Marie, le plus élevé des trois Détroits (Sault Ste. Marie, Détroit et Niagara) où les pays situés sur les deux côtés des quatre grands lacs Supérieur, Huron, Erie et Ontario, se rapprochent les uns des autres, il y a une distance d'environ 150 milles. Il est donc bien probable qu'avant bien des années cette route sera de nouveau considérée comme donnant une ligne favorable pour un chemin de fer, si non pour les communications par eau, avec les régions fertiles du nord-ouest.

22. Je vous transmets le supplément d'un journal local dans lequel se trouvent les copies d'adresses qui m'ont été présentées à divers endroits, durant ma visite dans l'Outaouais. Votre Grâce remarquera avec plaisir le témoignage uniforme qu'elles portent à la prospérité du pays et au bonheur des habitants. Des rapports qui me viennent d'autres parties de la province tiennent à ce sujet le même langage. Le Canada a eu ses jours de prospérité avant aujourd'hui, mais il est bien douteux que l'on puisse citer aucune époque dans l'histoire de la colonie où il ait existé aussi peu de ces sentiments de haines personnelles ou d'animosités de partis qui détournent l'attention des intérêts matériels et détruisent toute coopération dans le bien public.

23. Je ne me propose pas de rechercher dans le moment les causes politiques qui ont amené cet heureux résultat. Lorsque l'irritation qui accompagne malheureusement toujours les périodes de transition se sera entièrement calmée, alors il est probable que les Canadiens reconnaîtront les avantages qu'ils ont retirés de l'application honnête de principes salutaires dans l'administration de leurs affaires, et ils regarderont avec plaisir à l'époque où ils ont commencé à sentir pratiquement que les intérêts qu'ils ont en commun sont plus importants que les intérêts qui les divisent, et que tout en restant fidèles à la couronne, ils peuvent exercer ces facultés—caresser ces aspirations qui, dans les sociétés comme dans les individus, sont le propre de l'âge mûr.

J'ai etc.,

(Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

Sa Grâce le Duc de Newcastle,
etc., etc., etc.

~~~~~

